



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-120

FINANCES

2 – Rapport sur les Orientations Budgétaires - Année 2020 : Aspects généraux et financiers

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mercredi 04 décembre 2019, s'est réuni le mercredi 11 décembre 2019 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le mercredi 04 décembre 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(s) présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : Patrice GEBAUER - Délégué de la Commune de LE THILLAY

43 présent(e)s

Dont 42 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Christian CAURO (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Nicole BERGERAT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN et Marie-France MOSOLO (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX (Commune de MONTMORENCY), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent(e) sans droit de vote

CARPF :

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

EXPOSÉ DES MOTIFS

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2020 : ASPECTS GÉNÉRAUX

2020 FIN D'UNE MANDATURE ENGAGÉE, AMBITIEUSE ET RÉFLÉCHIE

« L'année 2020 sera bien évidemment marquée par *le renouvellement des conseils municipaux et communautaires* qui conduiront à l'élection d'un nouveau Bureau et d'un nouveau Président au sein du SIAH.

La nouvelle présidence, quelle qu'elle soit, pourra s'appuyer sur une structure qui aura su adapter, ces vingt dernières années, son organigramme, ses méthodes de travail, ses moyens financiers, et plus que tout, ses compétences légales, afin de rendre encore plus efficaces ses actions sur le terrain en matière de prévention des inondations, de gestion des cours d'eau et d'assainissement.

Ce seront près de *60 fonctionnaires* qui seront à disposition de la nouvelle équipe de gouvernance pour poursuivre la voie tracée en matière de restauration de la qualité des cours d'eau, de synergie entre assainissement et gestion de rivières, sur fond désormais de changement climatique qui doit amener les décideurs publics, dans les toutes prochaines décennies, à aller plus loin dans les politiques existantes.

Le SIAH du début des années 2000, encore empreint de ses liens étroits avec les services de la Direction Départementale de l'Équipement de l'époque, comptait une petite vingtaine d'agents. Le SIAH a bien grandi, au gré des évolutions législatives de compétences, et des choix d'internalisation de certaines missions dans un esprit d'économies financières, de conservation de la connaissance de l'histoire du SIAH et de son territoire au sein de ses propres agents, et disons-le également, parfois, de gain en réactivité. Cette même réactivité, qui est un facteur clé d'appréciation de la qualité du service public produit, a été, en 2019 encore, à l'occasion notamment du transfert de compétence de la collecte assainissement sur 19 communes de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, un objectif majeur, et atteint, de l'ensemble des services du SIAH.

Et là, je vous le rappelle, point de mystère, point de magie ! Une collectivité ne peut décemment exercer une compétence que lorsqu'elle s'en donne les moyens, techniques, humains et financiers. L'atteinte d'une taille critique est essentielle pour permettre d'assurer une continuité de service optimale et un niveau de réactivité performant auprès des communes, des acteurs institutionnels du domaine de l'eau, et des usagers. Les difficultés de recrutement dans le secteur de l'assainissement rendent d'autant plus indispensable ce seuil critique de dimensionnement des services.

La dernière décennie aura été également marquée par la montée progressive en puissance du projet d'*extension de notre station de BONNEUIL-EN-FRANCE*, dont les premières études remontent à plus de dix ans, et dont le financement a été anticipé dès le début des années 2010 afin de ne pas créer de choc soudain sur la facture d'eau de l'utilisateur. Force est de constater que le financement de cette station, grâce à cette stratégie financière et à l'aide de nos partenaires financiers, permet aujourd'hui une parfaite absorption budgétaire de ce projet qui rappelons-le, se monte, en investissement, à quelque 140 M€ HT ! Au-delà de ce satisfecit, c'est aussi et surtout le fait de ne pas avoir obéré les capacités d'investissement pour les années futures, qui doit être souligné.

Car soyons clairs à ce sujet, en faisant d'ailleurs écho aux propos déjà tenus, souvenez-vous, à l'occasion des orientations budgétaires de ces dernières années, des investissements massifs devront être réalisés dans les toutes prochaines années pour reprendre la main sur la qualité des canalisations des réseaux de collecte, dont l'état sur beaucoup de secteurs conduit aujourd'hui à des surcoûts d'exploitation importants et des désagréments récurrents et inacceptables pour l'utilisateur.

Pour ne parler que d'eaux usées, et pour rester sur des ordres de grandeurs représentatifs, le coût de renouvellement global des réseaux de collecte sur l'ensemble du territoire du SIAH, évalué récemment à près de 600 M€, conduit à envisager un traitement de choc de 150 à 200 M€ sur les dix à quinze prochaines années. Sinon, soyons lucides, nous ne gérerons que les urgences, et encore de plus en plus difficilement, liées à des réseaux construits pour la plupart dans les années 1950-1970 et qui sont pour beaucoup en fin de vie !

Précisons, en face de ces masses financières, qu'un réseau d'eaux usées a une durée de vie, en moyenne, couramment évaluée entre 50 à 60 ans. Cela suppose, dans une logique de lissage budgétaire, et si nous partions d'un réseau en bon état actuel, ce qui est très loin d'être le cas, que nous renouvelions de 1,5 à 2% du réseau par an ! À raison d'un linéaire global estimé à plus de 600 kms de canalisations de collecte sur les 35 communes du territoire du SIAH, cela se traduirait par le renouvellement de 9 à 12 kms de réseau par an, c'est-à-dire, toujours en ordre de grandeur, environ 10 M€ par an !

Or le réseau de collecte actuel est en règle générale, au sein de la grande majorité des communes, en mauvais voire très mauvais état, d'où l'impérieuse nécessité d'un traitement de choc sur la prochaine décennie...

En eaux usées, ces urgences-là représentent, en grandes masses, entre 10 et 20 M€ par an d'investissement supplémentaires, c'est-à-dire hors transport et traitement supportés, eux, par le montant de la redevance actuelle. Il faut donc probablement garder à l'esprit la nécessaire augmentation de la redevance globale d'assainissement du SIAH dans une fourchette allant de 1 € à 1,50 € supplémentaire sur les mètres cubes d'eau facturés.

De telles évolutions tarifaires nécessiteront évidemment une indispensable pédagogie auprès des usagers à qui nous aurons le devoir impérieux de faire comprendre, et de faire accepter, les motifs d'intérêt général sur le long terme de ces augmentations.

En matière d'eaux pluviales, les enjeux sont sensiblement les mêmes qu'en eaux usées. D'une part parce que les investigations lancées dans le cadre des programmes de voirie des communes touchent autant les eaux pluviales que les eaux usées, et que l'état des canalisations d'eaux pluviales n'est globalement pas plus reluisant que celui des eaux usées, voire encore moins, ces réseaux ayant, historiquement, eu tendance à faire l'objet de moins de contrôles lors de la réception des travaux.

En eaux pluviales, on peut tabler également, à l'échelle des 35 communes, sur des enjeux globaux de l'ordre de 500 à 600 M€ pour un renouvellement complet du réseau de collecte (hors tronçons relevant du transport ou des cours d'eau). Si l'on veut atteindre un taux de renouvellement de l'ordre de 1,5 %, soit une hypothèse de renouvellement complet supérieure à la durée visée de 60 ans, cela veut dire, en tant que tel, et sans même considérer la nécessité d'accentuer ce rythme pendant une période d'attaque, un large doublement de la recette globale actuelle (7,7 M€ valeur 2018) en eaux pluviales, sur notre budget général, qui rappelons-le, intègre également à ce jour le fonctionnement et l'investissement en matière de gestion de rivières !!!

En ordre de grandeur, en eaux usées comme en eaux pluviales, c'est donc du doublement des recettes dont il s'agit si l'on souhaite reprendre la main sur une gestion patrimoniale et lissée du renouvellement des réseaux de collecte.

Ces chiffres seront bien évidemment affinés au gré de la connaissance qu'acquerront les services du SIAH dans les toutes prochaines années sur ces réseaux de collecte et des études financières et budgétaires qui sont déjà lancées.

Derrière ces chiffres, à prendre certes avec beaucoup de prudence compte tenu des marges d'erreur inhérentes à la connaissance approximative de l'histoire et de l'état de la majorité des réseaux de collecte, c'est aussi, au-delà des enjeux financiers, une stratégie de ressources humaines qui est en jeu. Car de la même manière que le comité syndical du SIAH avait validé, dès juin 2017, les recrutements nécessaires au transfert de la compétence collecte assainissement, sous le seul angle de l'exploitation des réseaux, il conviendra d'anticiper la mise en marche des équipes, internes et/ou externes, qui permettront de franchir ces paliers en matière de rythme de travaux, tout en conservant les standards de qualité actuels.

En internalisation complète, ce sont approximativement près de vingt personnes supplémentaires qu'il faudra prévoir de recruter (techniciens et ingénieurs en maîtrise d'œuvre, renforcement des services de marchés publics et de comptabilité, services généraux, ressources humaines, foncier). Le SIAH s'est préparé à une telle étape, en diversifiant d'ores et déjà, dès 2019, ses compétences en maîtrise d'œuvre afin de concilier prestations internes et externalisation auprès de bureaux d'études spécialisés, aussi bien en assainissement qu'en restauration de rivières.

Cette souplesse est d'autant plus précieuse que la pénurie de main d'œuvre qui touche actuellement aussi bien les sociétés privées que les collectivités dans les domaines de maîtrise d'œuvre, rend à ce jour totalement aléatoire la répartition interne/externe qu'il conviendra d'adopter, notamment pendant les premières années de cette nouvelle montée en puissance.

En tout état de cause, les estimations faites, rappelons-le, au début des années 2010, sur la capacité du futur siège du SIAH, en cours de construction, permettront d'absorber, sans marge excessive au demeurant, cette deuxième phase de croissance.

Enfin, comme corollaire de la réforme territoriale engagée depuis plusieurs années, s'invite dans les enjeux stratégiques du SIAH, *la gouvernance...*

Derrière ce terme, se glissent de nombreuses acceptions mais celle qui nous intéresse, pour l'avenir du SIAH, sera le maintien de la représentation des communes, dans leur extrême diversité, sociale, sociologique, économique, et de taille, au sein du SIAH. Le traitement égalitaire entre communes, qui a présidé aux destinées du SIAH depuis 1945, a été le gage, non seulement que chacune d'elles se sente dignement représentée, petite ou grande, urbaine ou rurale, mais cela a également préservé le caractère profond d'intérêt général des sujets abordés dans cette enceinte, loin de combats politiques qui n'ont guère lieu d'être dans une structure technique telle que le SIAH.

Aussi, à l'heure où ce sont les établissements à fiscalité propre (communautés d'agglomération et de communes) qui vont se retrouver représentés dans les instances du SIAH, il sera crucial, j'ai bien dit crucial, que ces mêmes établissements mettent au-dessus de tout l'intérêt de maintenir, au sein du SIAH, ces équilibres historiques entre l'ensemble des communes.

La performance de notre structure depuis plus de 75 ans repose sur sa capacité à transcender les clivages politiques tout comme l'eau transcende les limites administratives.

Le pire des avènements pour le SIAH serait de se retrouver au centre d'une bataille politique entre communautés. La politisation du SIAH le conduirait tout simplement à sa perte.

La gestion de l'eau par bassin versant, principe français vieux de plus de 50 ans, a montré ses bienfaits sur le territoire du Croult et du Petit Rosne, permettant la constitution d'un patrimoine aussi conséquent qu'utile en termes de prévention des inondations.

Si ce risque d'inondation est peut-être moins présent aujourd'hui dans les esprits, grâce justement à cette Histoire et à l'investissement de nos prédécesseurs, gardons à l'esprit qu'un drame peut arriver à tout moment et que le réchauffement climatique devra nous conduire à réactualiser, à moyen terme, non seulement les ouvrages construits pour les épisodes pluvieux intenses, mais également l'impact des pollutions sur la qualité de l'eau de nos cours d'eau par temps sec notamment.

C'est tout le sens de la prise de la compétence collecte assainissement que le SIAH a fait le choix de proposer aux communautés de notre secteur dès 2015.

Parce que nous n'obtiendrons des résultats sur l'amélioration de la qualité des rivières qu'en traitant massivement les dysfonctionnements générés par l'assainissement.

Parce que ces résultats ne peuvent être obtenus que par la centralisation des moyens humains, financiers et organisationnels, au sein d'une seule et unique entité, proche de l'utilisateur, et à taille critique pour assurer la pérennité de ses missions.

Voilà, Chers Amis, le SIAH que nous voulons pour demain, pour les prochaines années, et les prochaines décennies, car c'est la seule voie pour continuer à adapter notre territoire aux enjeux futurs.

Nous le devons aux usagers d'aujourd'hui,

Nous le devons aux usagers de demain.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2020 : ASPECTS FINANCIERS

A. OPÉRATIONS EN PROJET POUR LA PÉRIODE DE 2020 A 2023

Le programme d'investissement proposé n'intègre pas les opérations d'assainissement susceptibles d'être liées aux opérations de voirie prévues par les communes ayant délégué leur compétence assainissement au SIAH au 1^{er} janvier 2019.

Des études préliminaires (géotechniques, inspections télévisées, ...) nécessitent d'être menées dans le courant du premier semestre 2020 afin de préciser les éventuels besoins en réhabilitation des réseaux d'assainissement sous les voiries pressenties.

La planification de tels projets nécessitant également des délais afférents à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau, une décision modificative pourra avoir lieu en juin ou septembre 2020 afin d'actualiser le programme de travaux 2020.

Compétences	Communauté d'Agglo. - Communauté de Communes	Année	RAR	Localisation du projet	Numéro opér.	Description des travaux	Montants Prévisionnels arrondis (Euros TTC)
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	LE THILLAY	OP495	Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	120 000
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	VÉMARS	OP 488	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	42 220
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	VÉMARS	OP 488F	Travaux de régulation des bassins de SAINT-WITZ	80 000
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	ARNOUVILLE GARGES-LES- GONESSE BONNEUIL-EN- FRANCE	OP 489B	Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	135 000
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	BONNEUIL-EN- FRANCE	OP 505	Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	147 000
GÉMAPI	CARPF	2020	RAR	SARCELLES	OP 146	Reprise génie civil ouvrage Réserve de Chauffour	132 000
GÉMAPI	CARPF	2020		LOUVRES- GOUSSAINVILLE	OP 510	Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	400 000
GÉMAPI	CARPF	2020		SARCELLES	OP 504	Étude de maîtrise d'œuvre Réouverture du Petit Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	260 000
GÉMAPI	CARPF	2020		VEMARS	OP 488B	Création d'un by-pass du ru de la Michelette	450 000

Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		ROISSY	20ROIS 112	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	72 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		LOUVRES	OP LOUV 105A	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteiller Avenue de Roussillon	1 100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		GOUSSAINVILLE	OP GOUS1 36	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Jacques Potel	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARCI 46	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieupport	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC 147	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		ARNOUVILLE	OP ARNO U158	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	150 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		ARNOUVILLE	OP ARNO U159	Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		LE THILLAY	OP LETHI 44	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB127	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Charles de Gaulle	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB133	Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	240 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2020		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB134	Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	240 000
SOUS-TOTAL							4 468 220
Eaux pluviales Urbaines	CAPV	2020	RAR	DOMONT-PISCOP	OP 429J2B	Réhabilitation du collecteur EP Tête Richard	180 000
Eaux pluviales Urbaines	CAPV	2020	RAR	DOMONT	OP 468B	Réhabilitation du collecteur EP rue Jean Jaurès	920 000
GÉMAPI	CAPV	2020		EZANVILLE	OP 513	Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	900 000
SOUS-TOTAL							2 000 000

GÉMAPI	CCCPF	2020	RAR	BAILLET-EN-FRANCE	OP 465B	Maîtrise d'œuvre du ru de Montsoult	60 600
Eaux pluviales Urbaines	CCCPF	2020		MONTSOULT	MOM MONST 109	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue Emile Combres	150 000
SOUS-TOTAL							210 600
Eaux pluviales Urbaines		2020		SIAH		Travaux divers sur réseaux	420 000
GÉMAPI		2020		SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	200 000
TOTAL 2020							7 298 820
GÉMAPI	CARPF	2021-2023		ARNOUVILLE	OP 489B	Renaturation du Petit Rosne au droit du château d'Arnouville	2 300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		PUISEUX-EN-FRANCE	OP 19PUIS 108	Redimensionnement du collecteur EP rue du Général Leclerc	1 000 000
GÉMAPI	CARPF	2021-2023		VEMARS	OP 488 c, d et e	Création d'aménagements de lutte contre les inondations	1 900 000
GÉMAPI	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP 504	Réouverture du Petit-Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	1 500 000
GÉMAPI	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP 495A	Réouverture du Croult Vieux Pays	1 500 000
GÉMAPI	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP 429Q2B	Renaturation du ru du fond de Brison	500 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		LOUVRES	OP LOUV1 05B	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales quartier le Bouteiller (Provence)	1 100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 22	Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	2 300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 23	Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	1 200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 25	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux pluviales quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	2 000 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 24	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ZAC des Portes de la Ville	1 000 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 48	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	300 000

Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 49	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	100 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 50	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	400 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 51	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	3 000 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 52	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue des Bauves	250 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 53	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de la Paix	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB 132	Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	800 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB115	Consolidation et reprise de l'étanchéité du bassin de retenue rue Charles de Gaulle	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB130	Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Lierre	200 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB135	Extension du réseau d'eaux pluviales Chemin du Val Roger	500 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP GOUS1 37	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Albert Sarrault	300 000
Eaux pluviales Urbaines	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP GOUS1 38	Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales boulevard Roger Salengro	300 000
SOUS-TOTAL							14 350 000
Eaux pluviales Urbaines	CAPV	2021-2023		SAINT-BRICE-SOUS-FORET	OP478b	Réhabilitation collecteur et aménagement de lutte contre les inondations rue Foch	1 500 000
GÉMAPI	CAPV	2021-2023		MONTMORENCY-SAINTE-BRICE RU DU FOND DES AULNES	OP 425	Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	1 200 000
GÉMAPI	CAPV	2021-2023		DOMONT	OP430	Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	800 000
GÉMAPI	CAPV	2021-2023		MOISSELLES	OP509	Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	600 000
SOUS-TOTAL							1 400 000
GÉMAPI	CCCPF	2021-2023		MONTSOULT	OP 465b	Renaturation du ru de Montsourt	1 000 000
SOUS-TOTAL							1 000 000

GÉMAPI		2021-2023		SIAH		Rétablissement des lits naturels à l'intérieur des bassins du SIAH	300 000
Eaux pluviales Urbaines		2021-2023		SIAH		Travaux divers sur réseaux	1 260 000
GÉMAPI		2021-2023		SIAH		Mise en sécurité des ouvrages	600 000
TOTAL							18 910 000
Assainissement EU	CARPF	2020	RAR	BOUQUEVAL	OP498	Réhabilitation du réseau d'eaux usées le long de la REP	550 000
Assainissement EU	CARPF	2020	RAR	LOUVRES	OP491A	Redimensionnement et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue de Normandie et chemin de Marly	600 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SAINT-WITZ	OP 482u	Dévoisement du réseau d'eaux usées intercommunal Fosse aux Boucs	520 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VEMARS	OP 488B	Dévoisement du réseau d'eaux usées	25 000
Assainissement EU	CARPF	2020		FONTENAY-EN-PARISIS	OP 19FON T511	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Albert Galle	175 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC1 13	Extension du réseau d'eaux usées rue Pierre Brossolette	258 000
Assainissement EU	CARPF	2020		ROISSY-EN-FRANCE	OP 20ROIS 112	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées Allée des Vergers	72 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC1 16	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Sources	400 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC1 17	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	250 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC1 18	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	500 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC1 46	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de Nieuport	100 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SARCELLES	OP SARC 147	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Commandant Bouchet	300 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 20	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Colonel Fabien	720 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GARGES-LES-GONESSE	OP GARG1 24	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ZAC des Portes de la Ville	500 000
Assainissement EU	CARPF	2020		ARNOUVILLE	OP ARNO U158	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue Balzac	150 000

Assainissement EU	CARPF	2020		ARNOUVILLE	OP ARNO U159	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Claude Bigel	200 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GOUSSAINVILLE	OP 429Q2	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 100 000
Assainissement EU	CARPF	2020		LE THILLAY	OP 482IA	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue des Ecoles	260 000
Assainissement EU	CARPF	2020		LE THILLAY	OP LETHI1 44	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue de Flore	150 000
Assainissement EU	CARPF	2020		LOUVRES	OP LOUVI 05A	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées quartier le Bouteiller (Roussillon)	1 300 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VILLIERS-LE- BEL	OP VLB127	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	100 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VILLIERS-LE- BEL	OP VLB128	Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry	200 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VILLIERS-LE- BEL	OP VLB129	Extension du réseau d'eaux usées sente des Pommiers	200 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VILLIERS-LE- BEL	OP VLB133	Extension du réseau d'eaux usées ruelles de la Ceinture et des Oulches	160 000
Assainissement EU	CARPF	2020		VILLIERS-LE- BEL	OP VLB134	Extension des réseaux d'eaux usées quartier Gélinière	80 000
Assainissement EU	CARPF	2020		CHENNEVIERES- LES-LOUVRES	OP CHENV 107	Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villandry	80 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GONESSE	OP GON10 6	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue d'Aulnay	1 500 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GONESSE	OP GON14 1	Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	100 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GONESSE	OP GON14 2	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Monnet	150 000
Assainissement EU	CARPF	2020		SAINT-WITZ	19SWTI 90	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris)	2 000 000
Assainissement EU	CARPF	2020		GOUSSAINVILLE	OP 20GOU S136	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	400 000
SOUS-TOTAL							11 600 000
Assainissement EU	CAPV	2020	RAR	DOMONT- PISCOP	OP 429J2B	Réhabilitation du réseau d'eaux usées Tête Richard	740 000
Assainissement EU	CAPV	2020	RAR	DOMONT	OP 468B	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Jaurès	450 000

Assainissement EU	CAPV	2020		DOMONT	OP 506	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	500 000
Assainissement EU	CAPV	2020		EZANVILLE	OP 497	Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	870 000
SOUS-TOTAL							2 560 000
Assainissement EU		2020		SIAH		Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	600 000
TOTAL 2020							14 760 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GONESSE	OP 512	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Saint Blin	800 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		LOUVRES	OP LOUV1 05B	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier le Bouteiller (Provence)	1 200 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		LOUVRES	OP LOUV1 45	Dévoisement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	300 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GARGES-LES- GONESSE	OP GARG1 25	Réhabilitation et création des réseaux d'eaux usées quartier Dame Blanche Nord (Projet NPRU)	3 000 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GARGES-LES GONESSE	OP GARG1 26	Dévoisement des réseaux d'eaux usées Quartier de la Muette	2 000 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GONESSE	OP484C	Réhabilitation canalisation EU du bassin des 3 fontaines à la RD370.	1 500 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		VEMARS	OP 482 U2	Réhabilitation canalisation d'eaux usées ru de la Michelette	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GARGES-LES- GONESSE	OP GARG1 24	Création et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ZAC des Portes de la Ville	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		LE THILLAY	OP 612- 101b	Réhabilitation collecteurs rue Charmille	570 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		FONTENAY-EN- PARISIS	OP FONT2 41-86	Réhabilitation collecteur rue Ambroise Jacquin	600 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		GARGES-LES- GONESSE	OP GARG1 21	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue de Stalingrad	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		FONTENAY	OP FONT2 41-6	Réhabilitation collecteurs parc des Tournelles	1 500 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		ARNOUVILLE	OP ARNO U160	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Boutillé	300 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 19	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepied	500 000

Assainissement EU	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB130	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Lierre	200 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB131	Dévoiemment et réhabilitation des réseaux d'eaux usées Projet NPRU Derrière les Murs et Puits la Marlière	4 000 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		VILLIERS-LE-BEL	OP VLB132	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	400 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP 507	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées Vieux Pays	700 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP 429Q3	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées sous voie SNCF Fond de Brison	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP 482s	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations rue Cerdan	900 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP GOUS1 37	Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue Albert Sarraut	400 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GOUSSAINVILLE	OP GOUS1 38	Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Roger Salengro	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GONESSE	OP GON13 9	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue des Lilas et rue Jasmin	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		GONESSE	OP GON14 0	Réhabilitation et redimensionnement du réseau d'eaux usées avenue Gabriel Péri	500 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 48	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	460 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 49	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Montfleury	170 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 50	Réhabilitation et redimensionnement des réseaux d'eaux usées et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	1 000 000
Assainissement EU	CARPF	2021-2023		SARCELLES	OP SARC1 51	Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ANRU II (rues Koenig, César Franck et Joliot Curie)	4 000 000

Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 52	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Bauves	510 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 53	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales avenue de la Paix	260 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 54	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Zone d'Activités	550 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 55	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 GIF	250 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 56	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue du Docteur Louvet	450 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		SARCELLES	OP SARC1 57	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue Henri Meyer	250 000
Assainissement EU	CARPF	2021- 2023		VILLIERS-LE- BEL	OP 429V1 et V2	Réhabilitation et redimensionnement des canalisations près sous la ville	4 500 000
SOUS-TOTAL							21 770 000
Assainissement EU	CAPV	2021- 2023		SAINT-BRICE- SOUS-FORET	OP 478B	Réhabilitation des canalisations rue Foch	500 000
SOUS-TOTAL							500 000
Assainissement EU	CCCPF	2021- 2023		BAILLET-EN- FRANCE	MOM BAIL 111	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Néffier	400 000
SOUS-TOTAL							400 000
Assainissement EU		2020		SIAH		Travaux divers sur les réseaux d'eaux usées	1 800 000
TOTAL							24 470 000

Obligatoire depuis 1993 dans les collectivités locales et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants, la loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, a formalisé l'organisation et le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En effet, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président présente au comité syndical, un Rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, en précisant notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Ce rapport donne lieu à un débat au comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est désormais pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du Syndicat et de discuter des priorités affichées dans le budget, en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité, des perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Il est envisagé de présenter les budgets le 05 février 2020. Des décisions modificatives pourraient être présentées en cours d'année afin de réajuster les comptes mais sans modifier l'architecture des budgets.

Concernant le budget principal relatif aux compétences eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la présentation financière reprend des éléments rétrospectifs de 2013 à 2018, une projection des résultats de l'exercice 2019, et des éléments prospectifs pour les années 2020 à 2023.

S'agissant du budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, la rétrospective financière s'établit sur la période de 2013 à 2018, accompagnée d'une projection de l'exécution de l'exercice 2019 et une prospective sur la période de 2020 à 2025 couvrant ainsi la période de travaux de l'extension de la station de dépollution.

Pour le budget annexe, créé en 2019, eaux usées relatif à la compétence Assainissement en Délégation de Service Public, la présentation financière s'étalera sur les années 2019 à 2023.

Pour le budget Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer), la présentation financière couvrira la période de 2013 à 2020.

Chaque élément financier traité comprend un tableau de données chiffrées, une illustration graphique et des commentaires.

Ci-après un tableau de présentation des différents budgets du SIAH, avec les structures adhérentes et les ressources financières du SIAH au 1^{er} janvier 2020 :

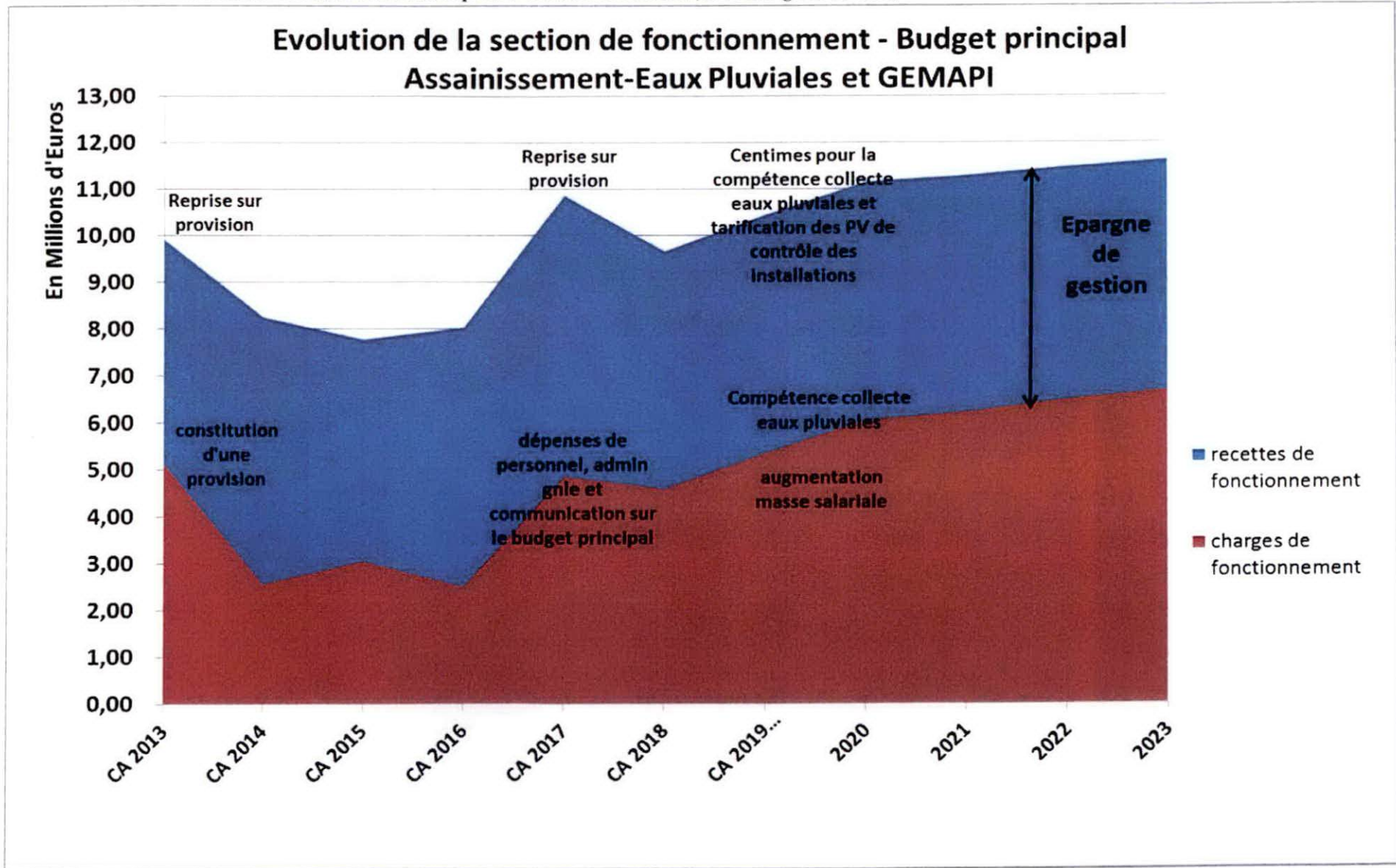
Budget	Compétences	Entité adhérente	Ressources
Budget principal	GÉMAPI	Communauté de Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires
	Collecte eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
	Transport eaux pluviales	Communes et Communautés d'Agglomération	Contributions budgétaires ou fiscalisation
Budget annexe eaux usées	Collecte eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Transport eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
	Traitement eaux usées	Communes et Communautés d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable
Budget annexe SAGE	Études et animations	SIAH/SIARE/Département SEINE-SAINT-DENIS	Contributions budgétaires
Budget annexe délégation de service public eaux usées	Collecte eaux usées	Communauté d'Agglomération	Redevance assise sur la consommation d'eau potable

B. Le budget principal relatif aux compétences assainissement-eaux pluviales et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)

1. Evolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023
013 Atténuation charges					47 223,57 €	15 796,50 €	42 961,99 €	Atténuation charges	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
						-66,55%	171,97%					
70 Produits des services	55 848,03 €	47 076,56 €	44 894,45 €	44 742,33 €	1 509 066,66 €	1 423 427,10 €	1 604 000,00 €	Produits des services	1 982 750,00 €	2 039 500,00 €	2 140 500,00 €	2 208 120,00 €
		-15,71%	-4,64%	-0,34%	3272,79%	-5,68%	12,69%					
73 Centimes syndicaux fiscalisés - compétence transport	6 981 465,00 €	6 716 199,00 €	7 314 446,00 €	7 511 840,00 €	7 278 042,00 €	2 957 927,00 €	2 982 570,00 €	Centimes syndicaux fiscalisés - compétence transport	117 511,00 €	118 696,00 €	119 872,00 €	121 070,00 €
73 Centimes syndicaux fiscalisés - compétence collecte							879 048,00 €	Centimes syndicaux fiscalisés - compétence collecte				
		-3,80%	8,91%	2,70%	-3,11%	-59,35%	30,55%			+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétisés - transport	173 275,00 €	629 279,00 €	181 776,00 €	182 252,00 €	175 900,00 €	930 296,00 €	944 524,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - transport	3 848 853,00 €	3 887 341,00 €	3 926 214,00 €	3 965 476,00 €
74 Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi						3 874 973,00 €	3 913 722,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - Gémapi	3 952 857,00 €	3 992 365,00 €	4 032 308,00 €	4 072 631,00 €
		263,17%	-71,11%	0,26%	-3,49%	428,88%	1,53%			+1%	+1%	+1%
74 Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	539 678,92 €	417 962,97 €					23 546,00 €	Centimes syndicaux budgétisés - compétence collecte	1 230 482,00 €	1 230 482,00 €	1 230 482,00 €	1 230 482,00 €
		-22,55%								+0%	+0%	+0%
74 Autres participations	43 662,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 967,00 €	34 612,80 €	Autres participations				
							480,67%					
75 Autres produits de gestion courante		4,90 €	846,06 €	154,10 €	0,00 €	0,00 €	1,84 €	Autres produits de gestion courante				
76 Produits financier								Produits financier				
77 Produits Exceptionnels		433 772,61 €	3 974,60 €	284 025,24 €	525 384,97 €	436 497,26 €	12 218,31 €	Produits Exceptionnels				
			-99,08%	7046,81%	84,98%	-16,35%	-97,22%					
78 Reprises sur provisions	2 104 500,00 €	0,00 €	221 800,00 €	0,00 €	1 323 200,00 €			Reprise sur provisions				
A Recettes de Fonctionnement	9 898 429,92 €	8 244 296,04 €	7 767 737,11 €	8 023 013,67 €	10 858 817,20 €	9 647 882,68 €	10 437 204,93 €	Recettes de Fonctionnement	11 147 453,00 €	11 283 394,00 €	11 464 376,00 €	11 612 779,00 €
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE				
section de fonctionnement (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023
011 Charges générales - Transport - Gémapi - Structure	2 640 849,66 €	1 554 548,55 €	1 791 600,55 €	1 225 153,23 €	1 866 844,94 €	1 967 571,74 €	2 110 000,00 €	Charges générales - Transport - Gémapi - Structure	2 152 200,00 €	2 195 244,00 €	2 239 148,00 €	2 283 930,00 €
		-41,13%	15,25%	-31,62%	54,74%	3,78%	7,24%			+2%	+2%	+2%
011 Charges générales - Collecte							350 000,00 €	Charges générales - Collecte	707 430,00 €	721 578,00 €	736 009,00 €	750 726,00 €
										+2%	+2%	+2%
012 Charges de personnel	837 679,27 €	848 867,07 €	920 598,16 €	931 779,84 €	1 974 803,54 €	2 141 312,56 €	2 569 050,00 €	Charges de personnel	3 065 500,00 €	3 179 000,00 €	3 381 000,00 €	3 516 240,00 €
		1,34%	8,44%	1,22%	111,94%	8,43%	19,98%					
65 Autres charges	131 941,11 €	118 368,96 €	105 910,51 €	102 747,24 €	112 190,18 €	110 786,71 €	115 000,00 €	Autres charges	117 300,00 €	119 648,00 €	122 038,00 €	124 478,00 €
		-10,29%	-10,61%	-2,96%	9,16%	-1,22%	3,80%			+2%	+2%	+2%
67 Charges Exceptionnelles	1 081,50 €	40 844,01 €	231 056,76 €	254 988,54 €	870 416,27 €	212 436,25 €	200 000,00 €	Charges Exceptionnelles				
		3676,61%	465,71%	10,36%	241,36%	-75,59%	-5,85%					
68 Provisions	1 500 000,00 €					152 731,00 €	0,00 €	Provisions				
B Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	6 111 661,54 €	2 662 648,69 €	3 049 026,96 €	2 614 668,86 €	4 863 234,93 €	4 684 838,28 €	5 344 060,00 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	6 042 430,00 €	6 216 468,00 €	6 478 195,00 €	6 676 377,00 €

2. Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement (hors charge de la dette)



Évolution significative

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- En 2013 : Les recettes augmentent compte tenu d'une reprise sur provision de 2 049 500 € concernant un contentieux.
- L'augmentation de 2017 est marquée par une reprise sur provision (1 323 200 €) dans un contentieux et par la mise en place des remboursements de frais entre les budgets du syndicat (+ 1,5 millions correspondant à la moitié du budget du personnel, de la communication et de l'administration générale)
- Près de 90 % des recettes proviennent des centimes syndicaux fiscalisés et budgétisés.
- L'année 2019 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 19 communes.

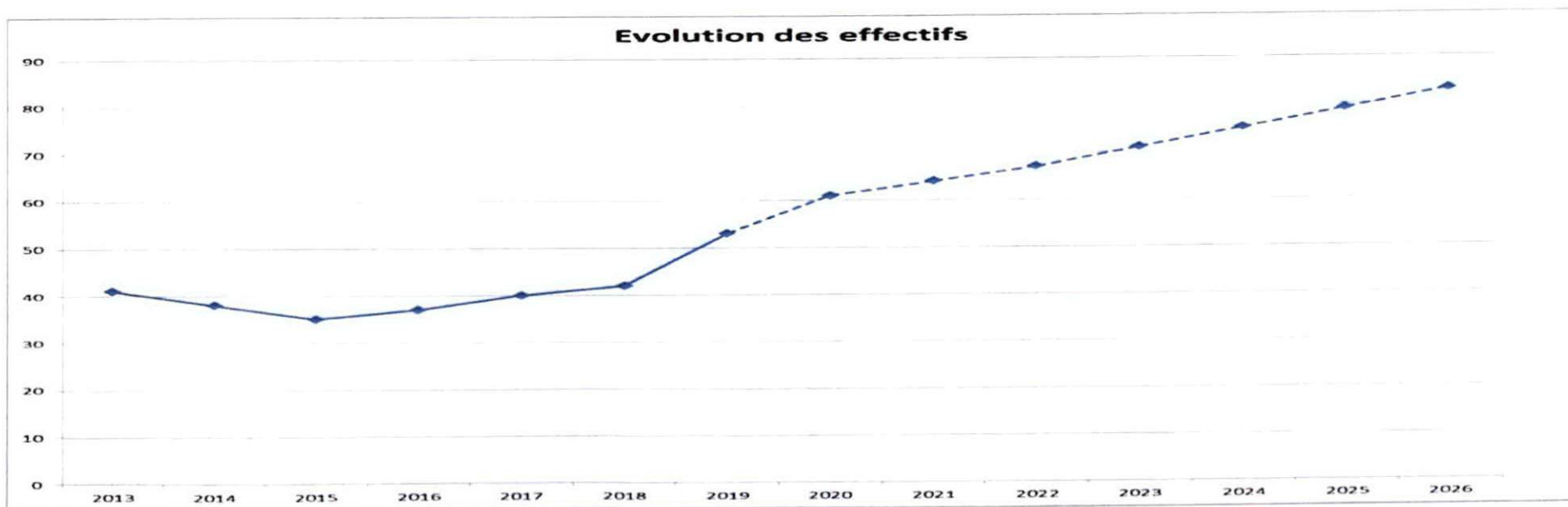
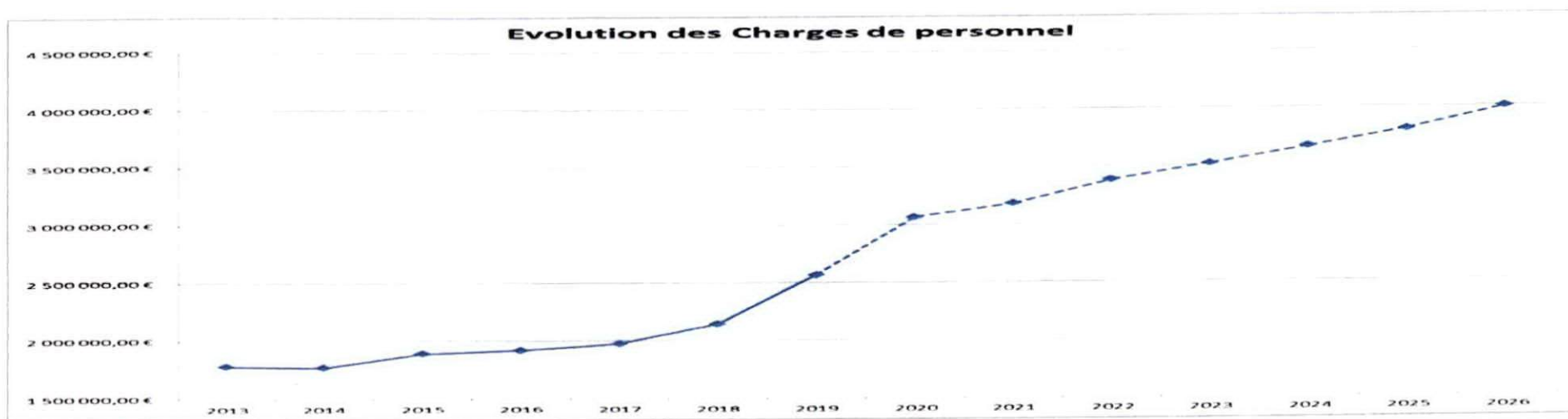
- Il est envisagé de poursuivre une augmentation de 1 % de la fiscalité (budgétée ou non).
- L'année 2020 est marquée par le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales pour 3 nouvelles communes (GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE et GOUSSAINVILLE).

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement concernent surtout :
 - L'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.
 - Les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.
- En 2013, les dépenses progressent également en raison de la constitution d'une provision (à hauteur de 1 500 000 €) pour couvrir un risque contentieux.
- À partir de 2017, il y a une forte augmentation dans la mesure où les budgets du personnel, de la communication et de l'administration générale sont désormais portés par le budget principal, qui se voit en parallèle rembourser pour moitié par les autres budgets.
- Pour les années 2019 et 2020, le transfert de la compétence collecte des eaux pluviales impacte les dépenses notamment sur les charges à caractère général et sur la poursuite de l'augmentation des effectifs à partir de 2019.

Les avantages en nature octroyés par le SIAH se traduisent par la fourniture d'une voiture de fonctions aux membres de la direction. Cet avantage en nature est évalué selon les directives de l'URSSAF et supporte les cotisations dues.

3. Structure et évolution des dépenses et des effectifs



Après une période 2014-2017 marquée par plusieurs postes vacants suite à des départs ou mutations, notamment au sein de l'activité maîtrise d'œuvre, la période 2018-2020 traduit essentiellement la nécessaire montée en puissance des services du SIAH suite à la prise de compétence collecte au 1^{er} janvier 2019 sur 19 communes, et sur 22 communes au 1^{er} janvier 2020.

Les évolutions de personnel sur la période 2021-2025, présentées à titre indicatif, sont le corollaire des choix politiques qui devront être faits par le SIAH à très court terme en matière de politique de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Ces renforcements de personnel concernent essentiellement des personnels de maîtrise d'œuvre et des personnels administratifs (ressources humaines, marchés publics, comptabilité, services généraux). Pour mémoire, des études réalisées voici quelques années seulement, chiffraient le coût global de renouvellement des canalisations de collecte sur l'ensemble du territoire du SIAH à plus de 1 000 000 000 €, dont probablement 200 à 300 M d'€ à engager dans un délai très court.

En fonction de l'objectif de taux de renouvellement qui sera retenu, ce seront plusieurs dizaines de kilomètres de canalisations qu'il conviendra de remettre en état chaque année. Pour mémoire, un taux de renouvellement de 1 %, déjà ambitieux au regard des taux actuels observés sur les réseaux de collecte, suppose, en moyenne, une durée de vie des canalisations de 100 ans, bien supérieure donc à la réalité de terrain. Ce chiffre de 1 % est donc de fait une fourchette basse dans les objectifs à atteindre.

Les tendances présentées sur cette période 2021-2025 sont par conséquent une projection des moyens humains nécessaires pour assumer cette politique. Elles devront toutefois, bien évidemment, être réévaluées à l'aulne de l'objectif qui sera effectivement retenu.

À noter qu'une telle évolution est compatible avec les locaux du futur siège administratif du SIAH.

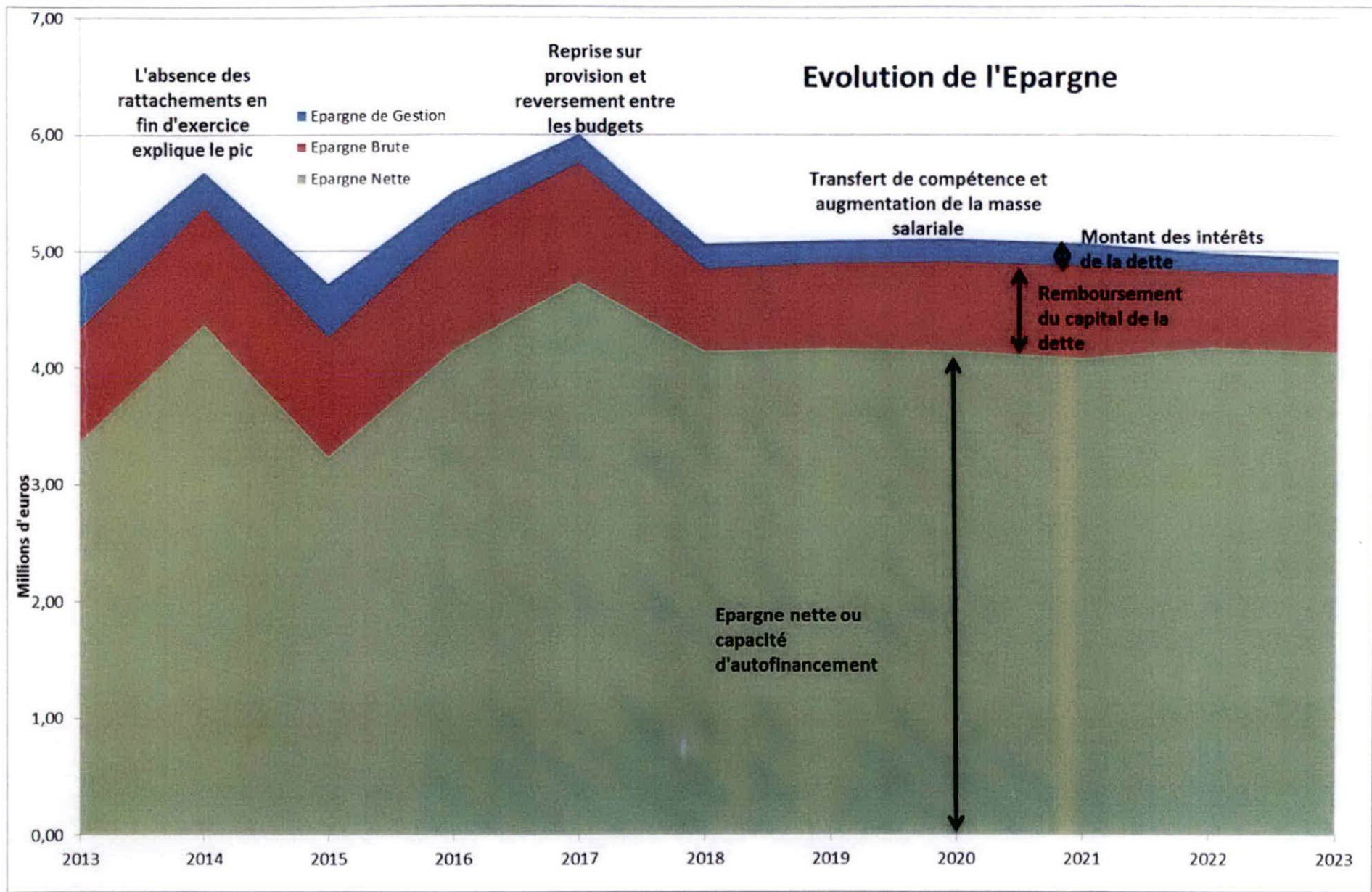
4. Evolution de l'épargne

a) Evolution de la capacité d'autofinancement

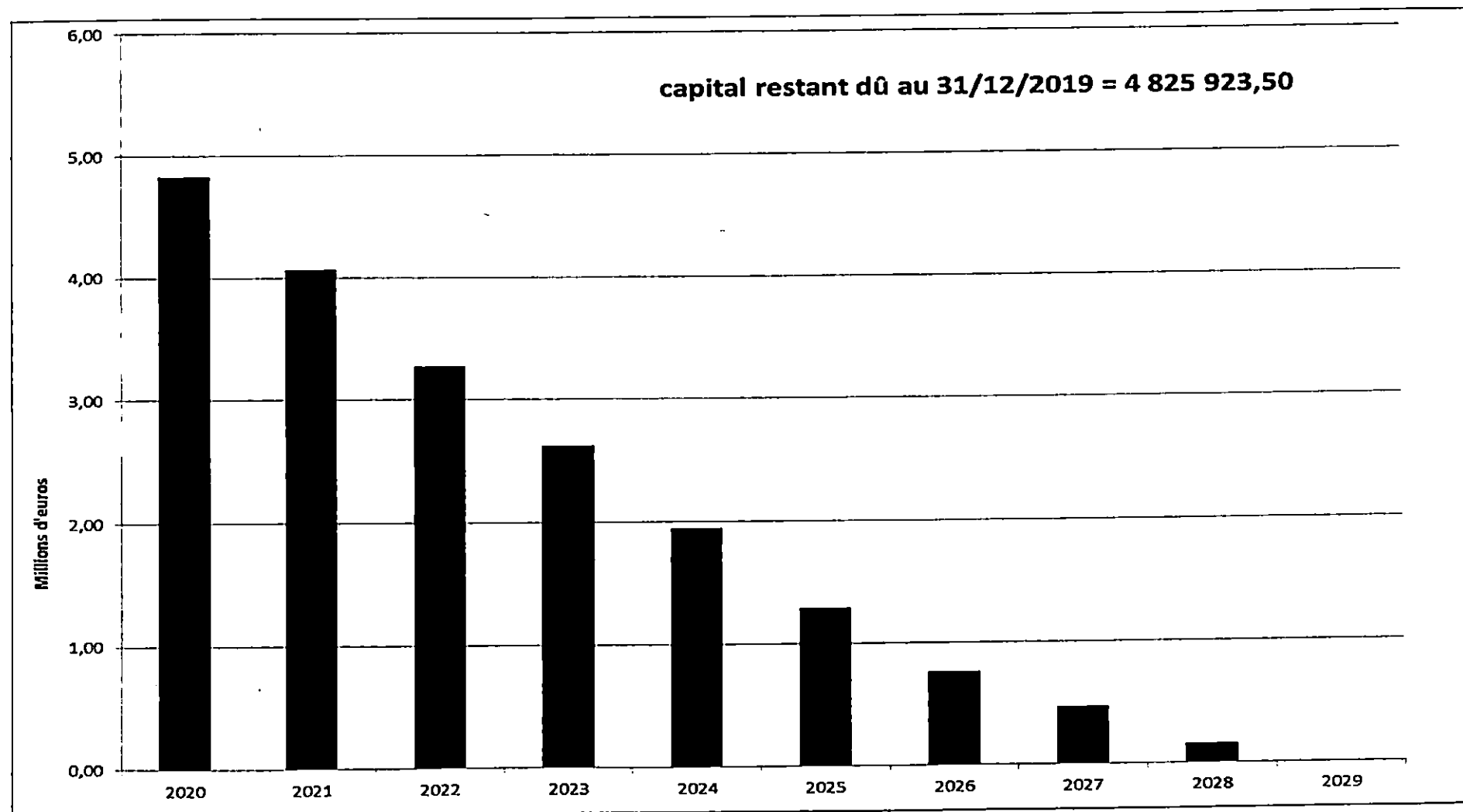
	Epargne	RETROSPECTIVE						CA 2019 projection	section de fonctionnement (opérations réelles)	PROSPECTIVE			
		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018			2020	2021	2022	2023
A	Recettes de Fonctionnement	9 890 429,92 €	9 244 295,04 €	7 767 707,31 €	8 023 013,87 €	10 858 817,20 €	9 647 892,88 €	10 437 204,83 €	Recettes de Fonctionnement	11 147 459,00 €	11 293 394,00 €	11 494 376,00 €	11 612 778,00 €
B	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	5 111 591,54 €	2 562 648,59 €	3 049 024,88 €	2 514 658,85 €	4 851 224,53 €	4 584 838,28 €	5 344 050,00 €	Dépenses de Fonctionnement (hors charges de la dette)	6 042 430,00 €	6 215 468,00 €	6 478 185,00 €	6 675 377,00 €
C	Epargne de Gestion = (A-B)	4 778 838,38 €	6 681 646,45 €	4 718 711,33 €	5 508 354,82 €	6 005 892,27 €	5 063 044,60 €	5 093 154,83 €	Epargne de Gestion = (A-B)	5 105 029,00 €	5 067 926,00 €	4 984 191,00 €	4 937 402,00 €
D	Charges financières	448 235,82 €	312 618,45 €	457 693,78 €	297 019,09 €	248 453,83 €	218 103,27 €	195 662,00 €	Charges financières	200 405,32 €	197 031,80 €	159 453,51 €	125 718,86 €
E	Epargne Brute = (C-D)	4 330 602,56 €	6 369 028,00 €	4 261 017,55 €	5 211 335,73 €	5 757 136,44 €	4 844 941,33 €	4 897 492,83 €	Epargne Brute = (C-D)	4 904 617,68 €	4 870 894,20 €	4 825 727,49 €	4 811 683,14 €
F	Capital de la dette	979 299,17 €	899 581,32 €	1 028 112,52 €	1 058 223,11 €	1 020 024,49 €	708 869,24 €	733 694,83 €	Rembours Emprunt	761 833,14 €	791 459,79 €	653 173,01 €	677 292,70 €
G	Epargne Nette = (E-F)	3 351 303,39 €	5 469 446,68 €	3 232 905,03 €	4 153 112,62 €	4 737 111,95 €	4 137 072,09 €	4 163 800,10 €	Epargne Nette = (E-F)	4 142 784,54 €	4 079 434,41 €	4 173 554,48 €	4 134 390,44 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes de fonctionnement et les charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus du fonctionnement qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

Plus on dégage de l'épargne, plus on améliore ses capacités d'autofinancement et de recours à l'emprunt.

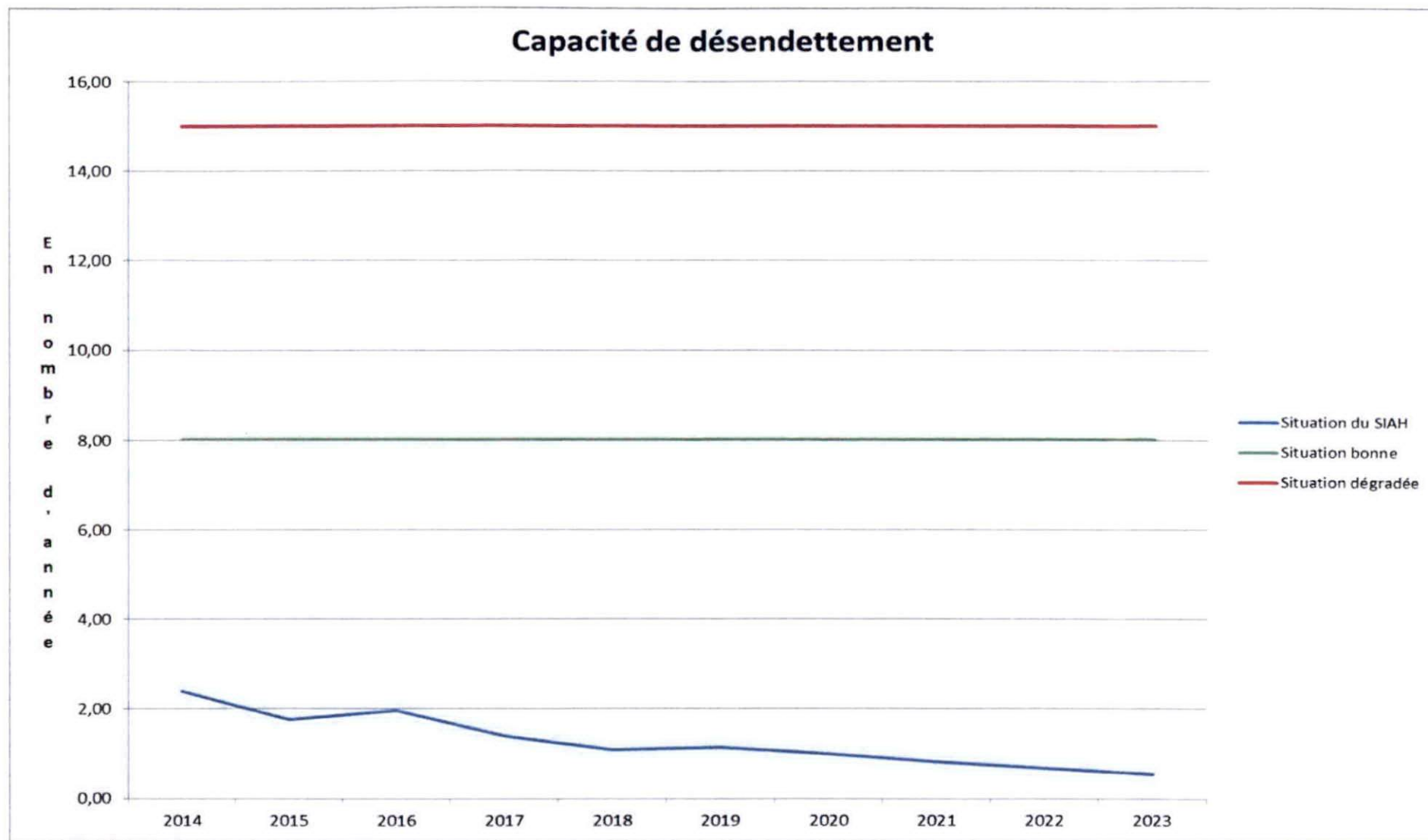


b) Etat de la dette



Sans engagement de nouvel emprunt, le stock de dette actuelle de 4 825 923,50 millions d'euros s'éteindra en 2029.

Capacité de désendettement



La capacité de désendettement est le ratio entre le capital restant dû et l'épargne brute. Il s'exprime en années.

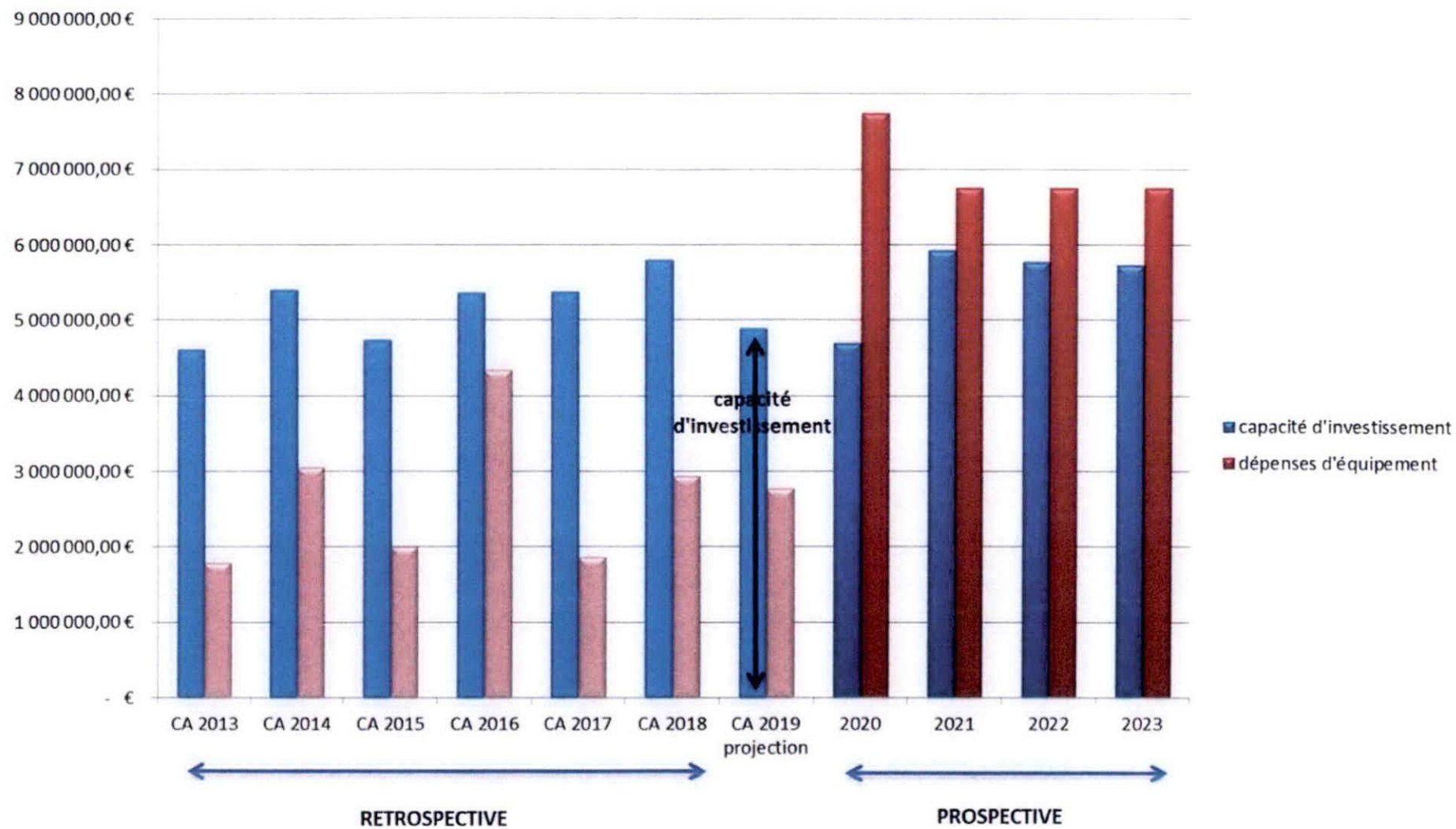
Le SIAH a poursuivi une démarche de désendettement. En 2020, le ratio de capacité de désendettement sera de 0,99 année ce qui traduit une très bonne situation. Cela signifie que le SIAH rembourserait l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute en un peu moins d'un an. Au regard de ce ratio, la situation financière du SIAH est saine et excellente.

5. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE					
Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	Section d'investissement (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023
G Epargne Nette = (E-F) (rappe)	3 365 343,29 €	4 369 446,68 €	3 232 901,83 €	4 183 102,62 €	4 737 111,95 €	4 137 972,09 €	4 163 908,10 €	Epargne Nette = (E-F) (rappe)	4 142 784,54 €	4 679 435,41 €	4 173 554,48 €	4 134 390,44 €
10 FCTVA	510 531,61 €	674 561,77 €		456 530,63 €	262 431,73 €	533 195,84 €	241 672,69 €	FCTVA	392 373,00 €	1 234 207,00 €	1 070 907,00 €	1 070 907,00 €
13 Subventions d'investissement	113 201,64 €	312 234,77 €	146 409,46 €	157 154,73 €	348 199,25 €	215 663,30 €	477 521,24 €	Subventions d'investissement	169 400,00 €	608 200,00 €	526 200,00 €	526 200,00 €
23 Immobilisations en cours	49 925,58 €	14 133,60 €	490 640,31 €	9 521,38 €	2 417,55 €	4 660,21 €	4 188,29 €					
458 Maitrises d'Ouvrage Mandatées	564 961,33 €	35 887,92 €	670 300,52 €	588 654,22 €	33 863,34 €	900 096,45 €						
H Recettes d'investissement	1 238 620,16 €	1 036 818,06 €	1 507 350,29 €	1 211 863,96 €	636 911,87 €	1 653 797,80 €	723 382,21 €	Recettes d'investissement	561 773,00 €	1 842 407,00 €	1 596 107,00 €	1 596 107,00 €
I Capacité d'investissement = (G+H)	4 603 963,45 €	5 406 264,74 €	4 740 252,12 €	5 364 966,58 €	5 374 023,82 €	5 791 769,89 €	4 887 290,31 €	Capacité d'investissement = (G+H)	4 704 557,54 €	5 921 842,41 €	5 769 661,48 €	5 730 497,44 €
RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE					
Exercices	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	Exercices	2020	2021	2022	2023
13 Subventions d'investissement												
204 Subventions d'équipement versées												
20-21 Equipement	114 267,54 €	173 267,65 €	148 081,83 €	376 477,77 €	444 868,21 €	257 906,76 €	717 928,61 €	Equipement - Etudes	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €	450 000,00 €
23 Etudes												
23 Travaux opérations	1 378 441,51 €	2 774 047,81 €	1 466 221,38 €	3 698 876,34 €	1 383 233,58 €	2 396 351,96 €	2 032 971,04 €	Projets d'opérations	7 298 820,00 €	6 303 333,33 €	6 303 333,33 €	6 303 333,33 €
454 Travaux d'office pour compte de tiers		2 887,20 €	11 019,27 €	- €								
458 Maitrises d'Ouvrage Mandatées	299 576,77 €	102 692,86 €	383 295,64 €	271 303,64 €	23 771,92 €	286 619,94 €	17 782,68 €					
J Dépenses d'équipement	1 792 285,82 €	3 052 895,54 €	2 008 618,32 €	4 346 657,75 €	1 861 873,71 €	2 942 878,66 €	2 768 682,33 €	Dépenses d'équipement	7 748 820,00 €	6 753 333,33 €	6 753 333,33 €	6 753 333,33 €
K Besoin de Financement = (I-J)	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	2 118 607,98 €	Besoin de Financement = (I-J)	-3 044 262,46 €	-831 490,92 €	-883 671,85 €	-1 022 835,89 €

Section d'Investissement



Evolution significative

Au niveau des recettes d'investissement :

- Sur la période 2013-2019, les recettes sont constituées de l'épargne nette, du FCTVA, des subventions reçues et du recouvrement des opérations sous mandat.
- Pour la prospective, il est estimé un taux de subvention de 10 % des dépenses d'équipement.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Sur la période 2013 à 2019 les dépenses de travaux se sont élevées à 18 773 892 €, soit une moyenne de 2 681 984 € par an.
- Pour 2020, il est envisagé 7 298 820 € de travaux.
- Ensuite, les opérations de travaux se montent à **18 910 000 € sur la période 2021-2023.**

b) Evolution du besoin de financement et la variation du fonds de roulement

		RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE				
Exercices		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	Exercices	2020	2021	2022	2023
K	Besoin de Financement = (I-J)	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 018 308,83 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	2 118 607,98 €	Besoin de Financement = (I-J)	-3 044 262,46 €	-831 490,92 €	-983 671,85 €	-1 022 835,89 €
L	Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	20 575,46 €				Emprunt nouveau	0 €	0 €	0 €	0 €
M	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	2 811 677,63 €	2 353 369,20 €	2 731 633,80 €	1 038 884,29 €	3 512 150,11 €	2 848 891,23 €	2 118 607,98 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-3 044 262,46 €	-831 490,92 €	-983 671,85 €	-1 022 835,89 €
N	Fonds Roulement initial	2 510 672,45 €	5 322 350,08 €	7 675 719,28 €	10 407 353,08 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	17 807 278,71 €	Fonds Roulement initial	19 925 887 €	16 881 624 €	16 050 133 €	15 066 461 €
O	Fonds Roulement Final	5 322 350,08 €	7 675 719,28 €	10 407 353,08 €	11 446 237,37 €	14 958 387,48 €	17 807 278,71 €	19 925 886,69 €	Fonds Roulement Final	16 881 624 €	16 050 133 €	15 066 461 €	14 043 626 €

Dans le cadre de l'objectif à 2027 de la Directive Cadre sur l'Eau sur l'atteinte du bon « état » écologique sur les rivières du Croult et du Petit Rosne, les études déjà engagées pour la restauration des rivières vont déboucher d'ici 3 à 4 ans sur des opérations de travaux qu'il faudra absolument financer afin notamment que ces travaux de réouverture ou de renaturation des rivières puissent accompagner utilement et de manière cohérente, les efforts à mener d'ici-là sur l'assainissement et notamment sur la mise en conformité des branchements d'assainissement.

Le fonds de roulement dégagé par le budget principal du SIAH doit pouvoir être dédié en priorité à cette Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

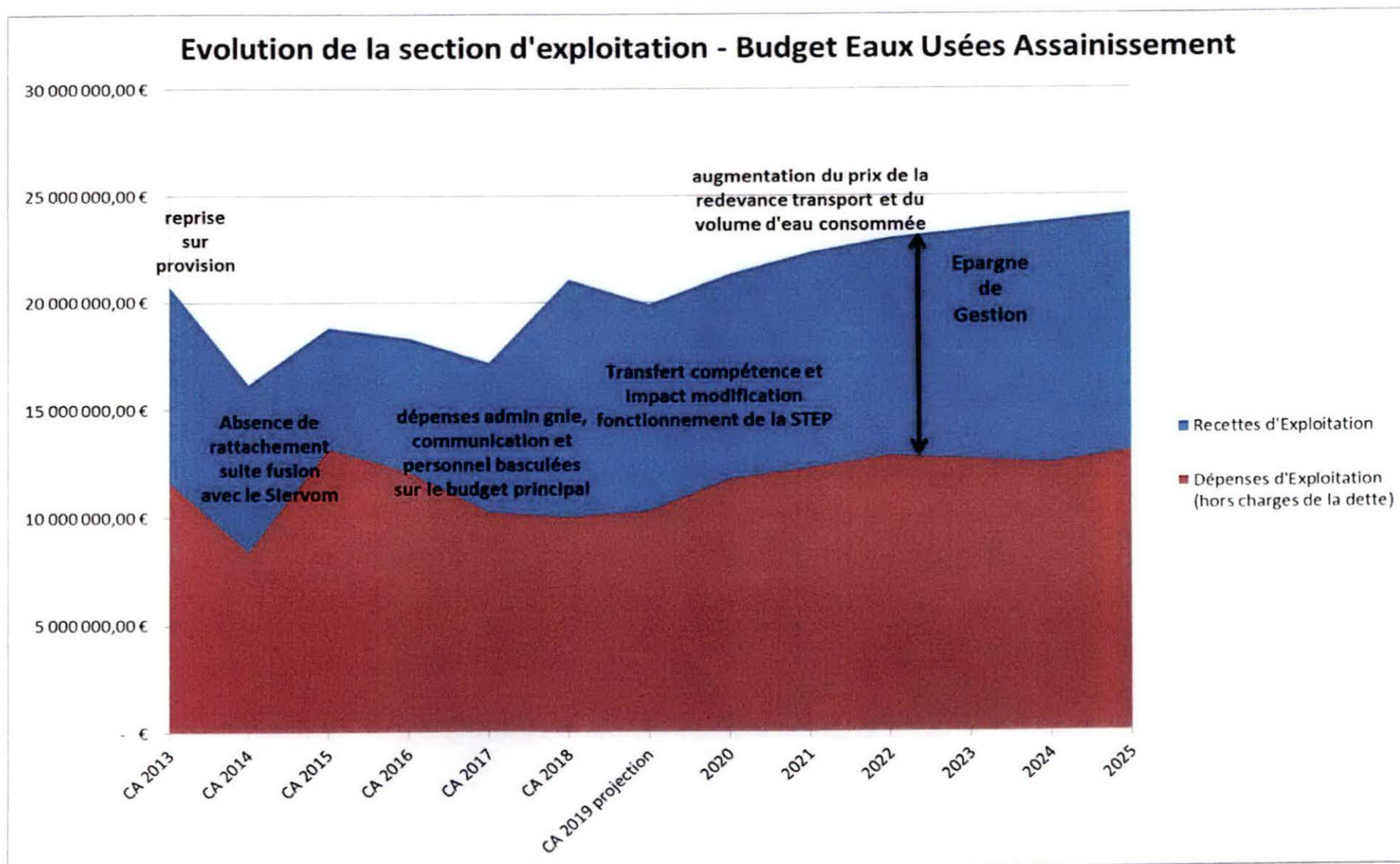
C. Budget annexe relatif à la compétence Assainissement - Eaux usées

1. La section d'exploitation

a) Evolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation exprimées en valeur

RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
section d'exploitation (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
O13 Atténuation charges	107 417,27 €	51 666,00 €	14 838,25 €	45 551,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Atténuation charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
variation		-51,90%	-71,28%	206,99%										
70 Redevance d'assainissement- transport	13 202 485,73 €	13 576 176,76 €	15 420 567,39 €	15 189 904,19 €	14 345 517,44 €	18 567 971,48 €	16 000 000,00 €	Redevance d'assainissement- transport	18 168 750,00 €	19 175 000,00 €	19 875 000,00 €	20 250 000,00 €	20 625 000,00 €	21 000 000,00 €
variation		2,83%	13,59%	-1,50%	-5,56%	29,43%	-13,83%	hypothèse sur conso +250 000m3 par an +0,08€ m3						
70 Redevance d'assainissement- collecte							1 325 779,00 €	Redevance d'assainissement- collecte	1 659 099,00 €	1 659 099,00 €	1 659 099,00 €	1 659 099,00 €	1 659 099,00 €	1 659 099,00 €
variation								redevance collecte pour 14 + 2 communes						
70 Autres Produits des services	2 116 951,76 €	1 241 693,80 €	1 071 905,13 €	1 237 450,75 €	93 211,05 €	399 785,27 €	300 000,00 €	Autres Produits des services	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
variation		-41,35%	-13,67%	15,44%	-92,47%	328,90%	-24,96%	pfac / refection entre budget						
74 Subventions d'exploitation	3 432 113,13 €	1 095 595,60 €	2 058 963,21 €	1 793 853,17 €	2 671 349,17 €	1 452 334,23 €	1 400 000,00 €	Subventions d'exploitation	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €
variation		-68,37%	89,66%	-12,88%	48,92%	-45,63%	-3,60%	prime aquex et épuration						
75 Autres produits de gestion courante	5 750,00 €	0,00 €	3 151,50 €	0,00 €	304,90 €	125 457,34 €		Autres produits de gestion courante						
variation														
76 Produits financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Produits financier						
variation														
77 Produits Exceptionnels	181 088,12 €	217 947,90 €	237 342,59 €	56 223,79 €	67 965,58 €	512 429,67 €	869 852,62 €	Produits Exceptionnels						
variation		20,35%	8,90%	-76,31%	20,88%	863,95%	69,75%							
78 Reprises sur provisions	1 699 069,02 €							Reprise sur provisions						
variation														
A Recettes d'Exploitation	20 744 876,03 €	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 983,29 €	17 178 348,14 €	21 057 877,99 €	19 896 631,62 €	Recettes d'Exploitation	21 302 849,00 €	22 309 099,00 €	23 009 099,00 €	23 384 099,00 €	23 769 099,00 €	24 134 099,00 €
RETROSPECTIVE								PROSPECTIVE						
section d'exploitation (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
O11 Charges générales	9 382 949,34 €	6 349 091,16 €	10 149 333,89 €	8 978 534,47 €	8 599 607,35 €	7 857 475,80 €	7 900 000,00 €	Charges générales	9 133 600,00 €	9 564 200,00 €	10 007 700,00 €	9 743 500,00 €	9 471 400,00 €	9 912 200,00 €
variation		-32,33%	59,85%	-11,54%	-4,22%	-8,63%	0,54%	hypothèse: inflation + impact des 250 000m3 d'eau en plus + impact modif fct step pendant les travaux	+3% + impact modif fct	+3% + impact modif fct	+3% + impact modif fct	+3%	+3%	+3%
O11 Charges générales - collecte							450 000,00 €	Charges générales - collecte	783 320,00 €	806 900,00 €	831 200,00 €	856 200,00 €	881 900,00 €	908 400,00 €
variation								compétence collecte eaux usées pour 14 + 2 communes	+3%	+3%	+3%	+3%	+3%	+3%
O12 Charges de personnel	1 779 687,13 €	1 759 512,84 €	1 889 068,15 €	1 918 378,14 €	1 008 672,12 €	1 089 160,56 €	1 284 525,23 €	Charges de personnel	1 532 750,00 €	1 589 500,00 €	1 680 500,00 €	1 758 120,00 €	1 828 444,50 €	1 901 582,00 €
variation		-0,57%	6,76%	1,55%	-47,42%	7,98%	17,94%	hypothèse la moitié du 012 EP						
O14 Atténuation de produit	141 488,00 €	141 488,00 €	141 488,00 €	- €	- €	- €	- €	Atténuation de produits						
variation		0,00%	0,00%					redevance pollution						
65 Autres charges	3 416,72 €	- €	- €	2 967,76 €	- €	- €	- €	Autres charges						
variation														
67 Charges Exceptionnelles	291 796,85 €	143 217,99 €	993 462,27 €	1 198 322,12 €	626 576,73 €	897 849,33 €	650 000,00 €	Charges Exceptionnelles	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
variation		-50,92%	593,67%	20,62%	-47,71%	43,29%	-27,60%	revers pfac, redev pollution, subventions aux communes						
66 Provisions							162 269,00 €	Provisions						
variation														
B Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 599 338,04 €	8 403 309,99 €	13 173 362,31 €	12 098 203,49 €	10 234 866,20 €	10 006 784,69 €	10 284 626,23 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 749 670,00 €	12 260 600,00 €	12 829 400,00 €	12 667 620,00 €	12 481 744,60 €	13 022 182,00 €

b) Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation (hors charge de la dette)



Evolution significative

Au niveau des recettes d'exploitation:

- Les recettes d'exploitation sont essentiellement issues de la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement des eaux usées qui est assise sur la consommation d'eau potable.
- L'année 2013 est marquée par la reprise sur provision de 1,7M€ suite à la fin d'un contentieux.
- L'année 2018 a été impactée par un rattrapage d'1,4 M€ de redevance d'assainissement qui n'a pas pu être titrée en 2017.

- La poursuite sur la période 2020 à 2025 d'une augmentation du produit de la redevance intercommunale d'assainissement perçu chaque année avec un rythme de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance de 1,20 € en 2015 à 1,50 € en 2021, avec une augmentation du volume de 250 000 m³ d'eau potable consommée par an. L'augmentation de 5 centimes d'euro de la redevance intercommunale représente, pour un foyer consommant en moyenne 120 m³ d'eau par an, une augmentation de 6 euros par an et par foyer.

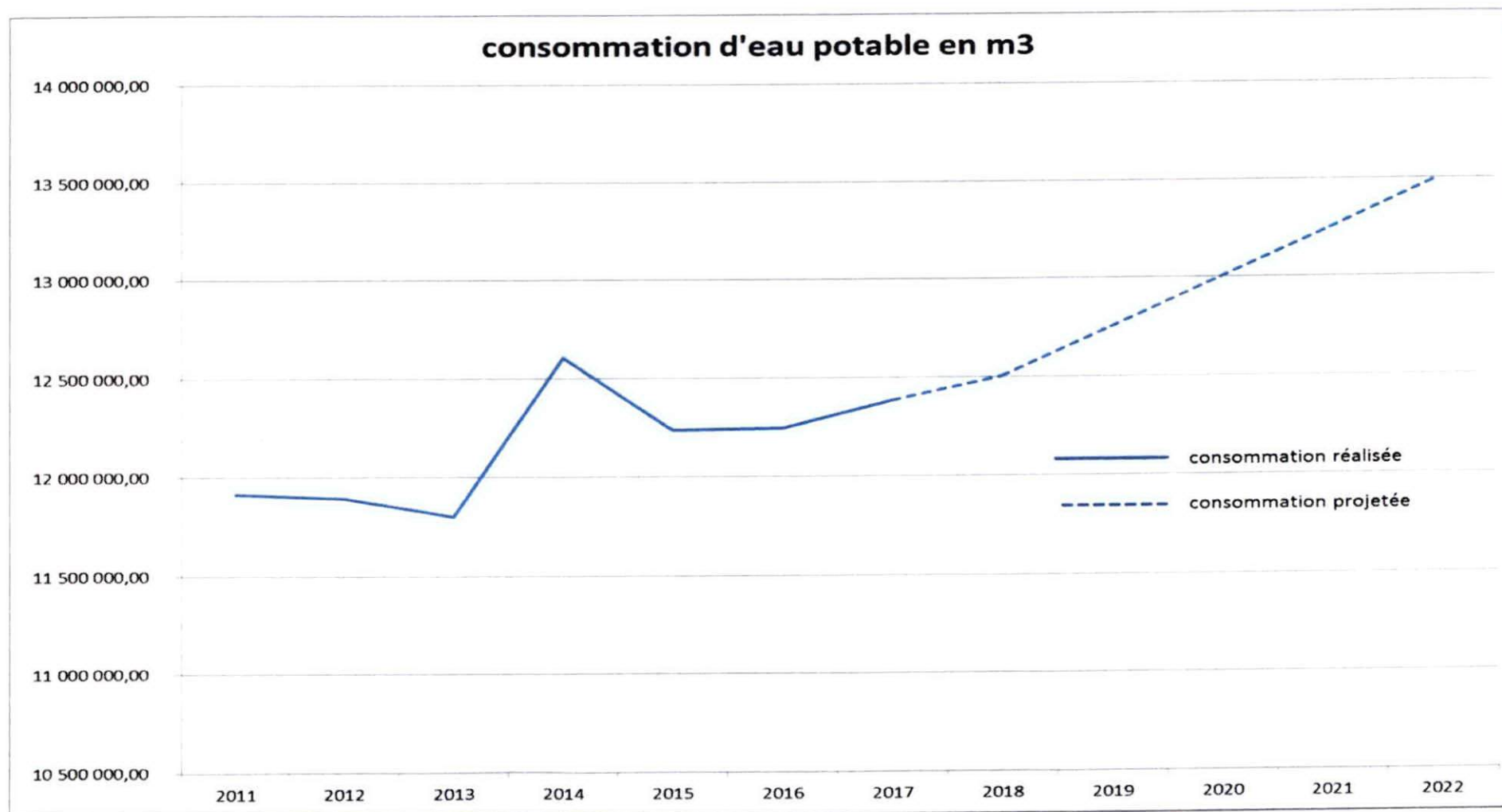
- En 2019, le transfert de la compétence collecte pour 14 communes (en tout il y en a 19 réparties pour 14 sur le budget annexe assainissement eaux usées et pour 5 sur un autre budget annexe assainissement collecte en délégation de service public) entraîne un transfert des communes vers le SIAH de la redevance (1 092 487 €). La moitié des recettes des visites de contrôle des installations est également prise en compte.

- La perception des subventions d'exploitation à hauteur de 1 millions d'euros est prévue.

Au niveau des dépenses d'exploitation:

- Le chapitre 011, charges à caractère général, concerne essentiellement les frais de fonctionnement de la station de dépollution.
- Le « creux » de 2014 s'explique par l'absence de rattachement suite à la fusion avec le SIERVOM
- En 2017, les charges d'exploitation baissent compte tenu du transfert au budget principal des charges liées au personnel, à la communication, et à l'administration générale.
- Au niveau de la prospective, les hypothèses d'évolution se présentent pour la période de 2020 à 2025 comme suit :
 - d'une évolution de 3 % des dépenses courantes, basée sur la projection d'utilisation des crédits de 2018. Cette augmentation prend en compte la conséquence de l'hypothèse de l'augmentation de la consommation d'eau qui va engendrer une hausse des frais de traitement. Sur la période 2018-2023, il est également pris en compte l'impact de la modification du fonctionnement de la STEP pendant la réalisation des travaux, à concurrence de 840 000 € par an.
 - dans les charges à caractère général, on retrouve aussi l'entretien des réseaux liés à la compétence collecte.
 - 300 000 € de charges exceptionnelles.

c) *L'évolution de la consommation d'eau*



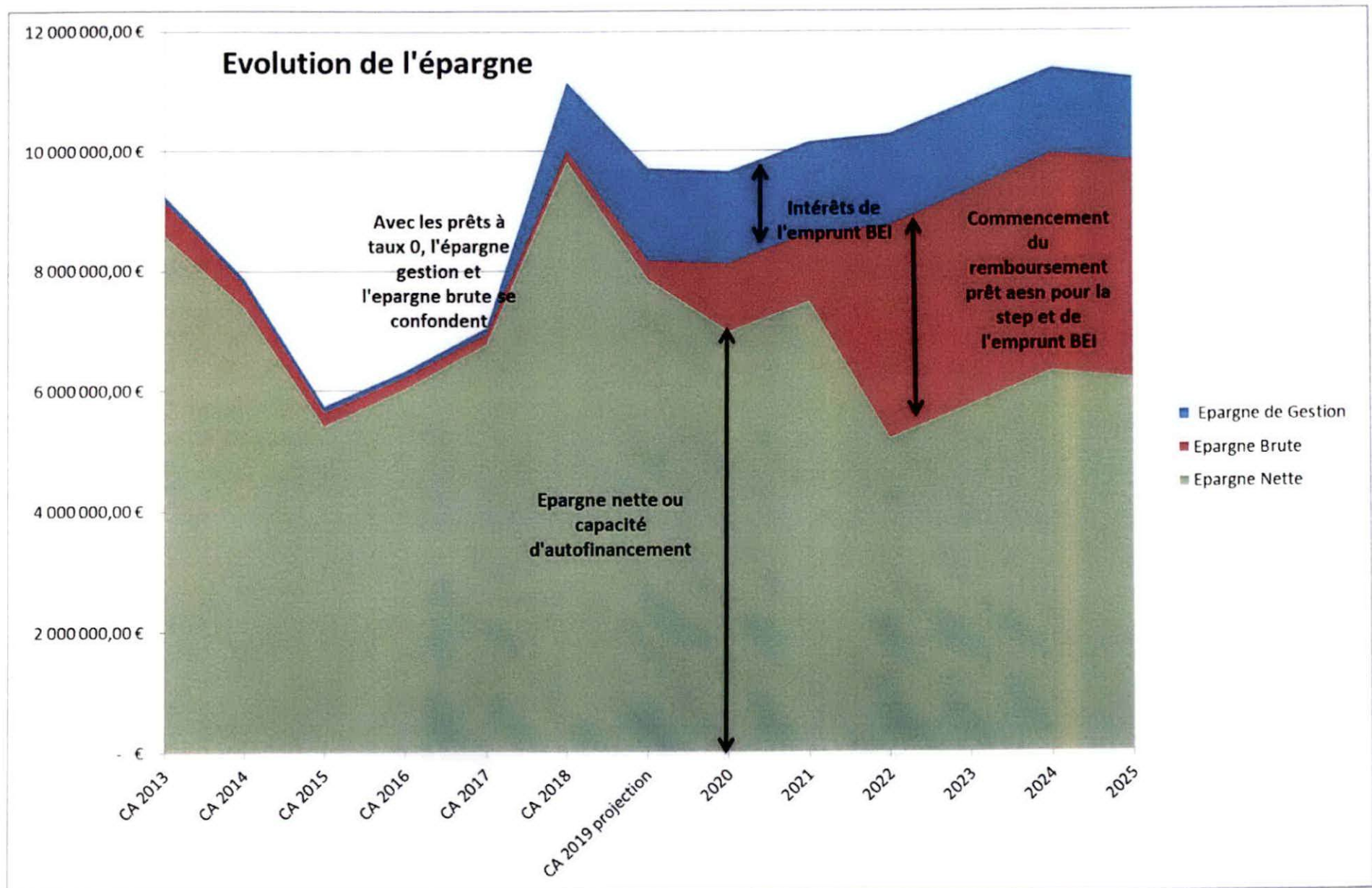
L'année 2013 marque un palier depuis 2010 dans la baisse observée depuis 2009. Cette situation nouvelle conduit à envisager l'amorce d'une tendance à la hausse qui a vocation à traduire les premiers impacts de l'évolution socio-économique attendue dans les deux décennies à venir.

2. Evolution de l'épargne

a) Evolution de la capacité d'autofinancement

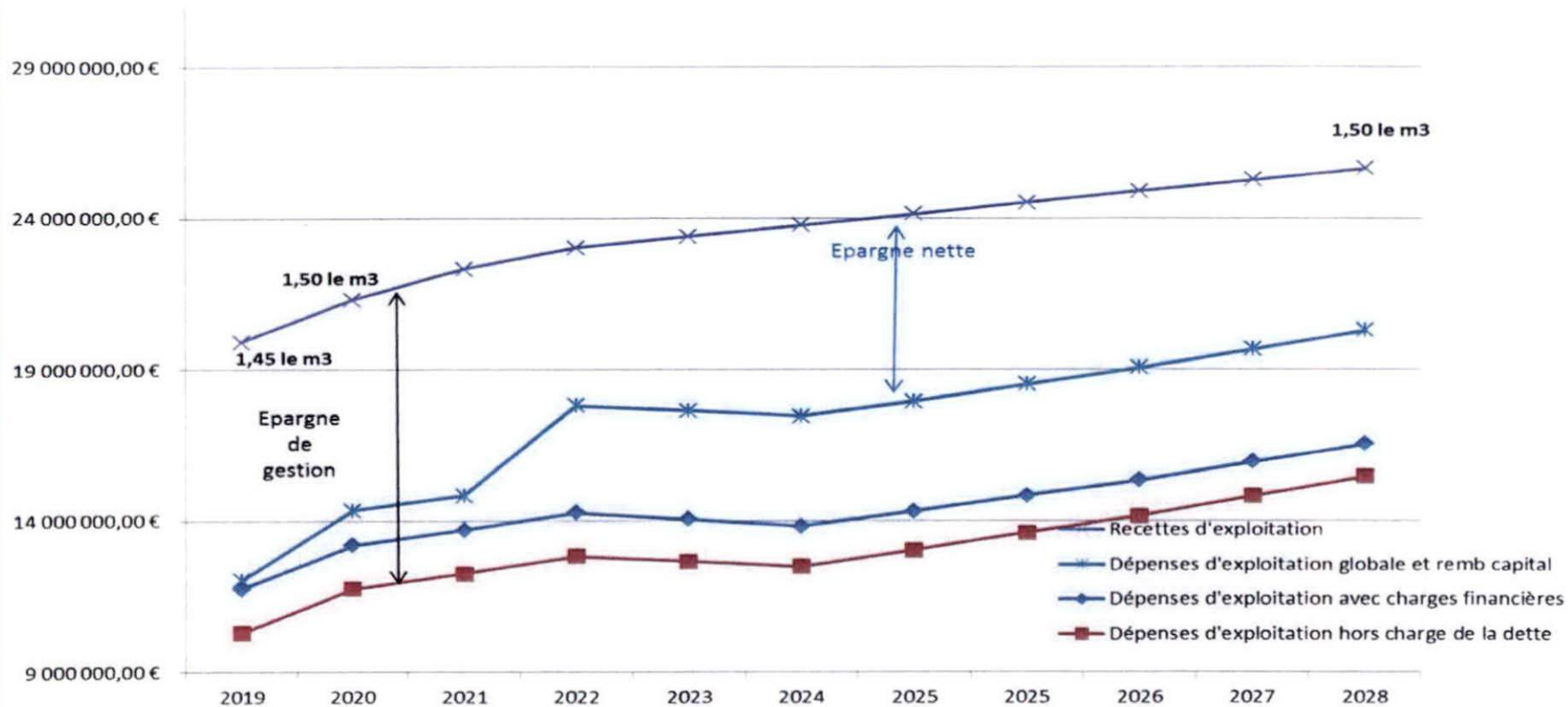
Epargne	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE						
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A Recettes d'Exploitation	20 744 875,03 €	16 173 080,06 €	18 806 768,07 €	18 322 983,29 €	17 178 348,14 €	21 057 977,99 €	19 895 631,62 €	Recettes d'Exploitation	21 302 849,00 €	22 309 099,00 €	23 009 099,00 €	23 384 099,00 €	23 759 099,00 €	24 134 099,00 €
B Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 599 338,04 €	8 403 309,99 €	13 173 352,31 €	12 098 203,49 €	10 234 856,20 €	10 006 754,69 €	10 284 525,23 €	Dépenses d'Exploitation (hors charges de la dette)	11 748 670,00 €	12 260 600,00 €	12 828 400,00 €	12 657 820,00 €	12 481 744,50 €	13 022 182,00 €
C Epargne de Gestion = (A-B)	9 145 536,99 €	7 769 770,07 €	5 633 415,76 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	11 051 223,30 €	9 611 106,39 €	Epargne de Gestion = (A-B)	9 553 179,00 €	10 048 499,00 €	10 179 699,00 €	10 726 279,00 €	11 277 354,50 €	11 111 917,00 €
D Charges financières	4 619,10 €	24,36 €	180,34 €	0,00 €	0,00 €	1 044 991,56 €	1 448 745,79 €	Charges financières	1 437 741,71 €	1 434 660,79 €	1 431 472,12 €	1 383 483,40 €	1 334 551,77 €	1 284 656,67 €
E Epargne Brute = (C-D)	9 140 917,89 €	7 769 745,71 €	5 633 255,42 €	6 224 779,80 €	6 943 491,94 €	10 006 231,74 €	8 162 360,60 €	Epargne Brute = (C-D)	8 115 437,29 €	8 613 838,21 €	8 748 226,88 €	9 342 795,60 €	9 942 802,73 €	9 827 260,33 €
F Rembours Emprunt	562 778,45 €	378 908,42 €	226 169,84 €	203 534,25 €	178 886,16 €	185 470,01 €	302 276,45 €	Rembours Emprunt et prêts aasen	1 143 564,94 €	1 136 762,50 €	3 550 754,59 €	3 596 397,55 €	3 629 220,34 €	3 640 502,50 €
G Epargne Nette = (E-F)	8 578 139,44 €	7 390 837,29 €	5 407 085,58 €	6 021 245,55 €	6 764 605,78 €	9 820 761,73 €	7 860 084,15 €	Epargne Nette = (E-F)	6 971 872,35 €	7 477 075,71 €	5 197 472,29 €	5 746 398,05 €	6 313 582,39 €	6 186 757,83 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).



Evolution de l'épargne avec le remboursement de la dette sur une longue période.

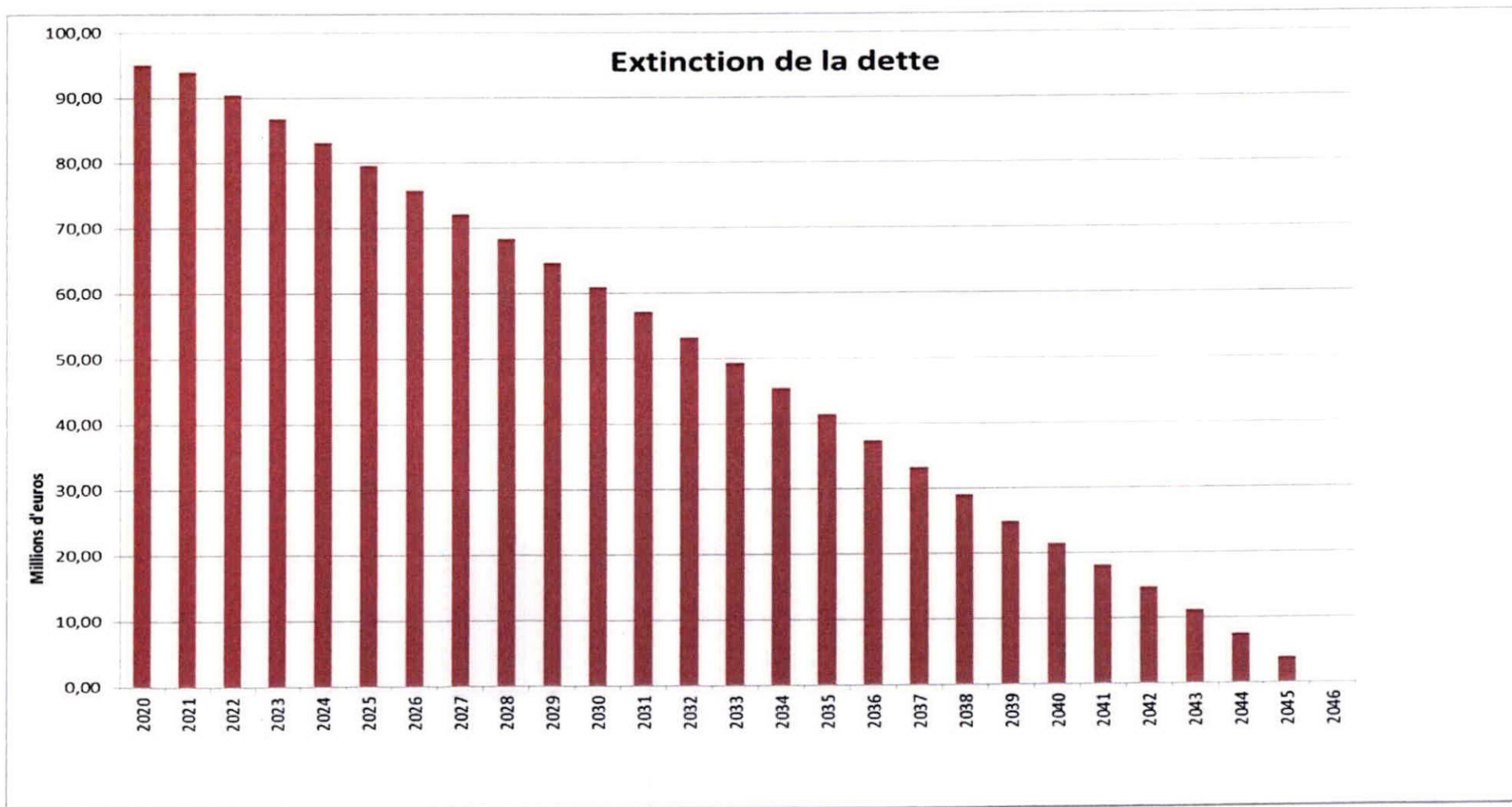
Evolution des recettes et des dépenses y compris le remboursement de la dette de l'extension de la station



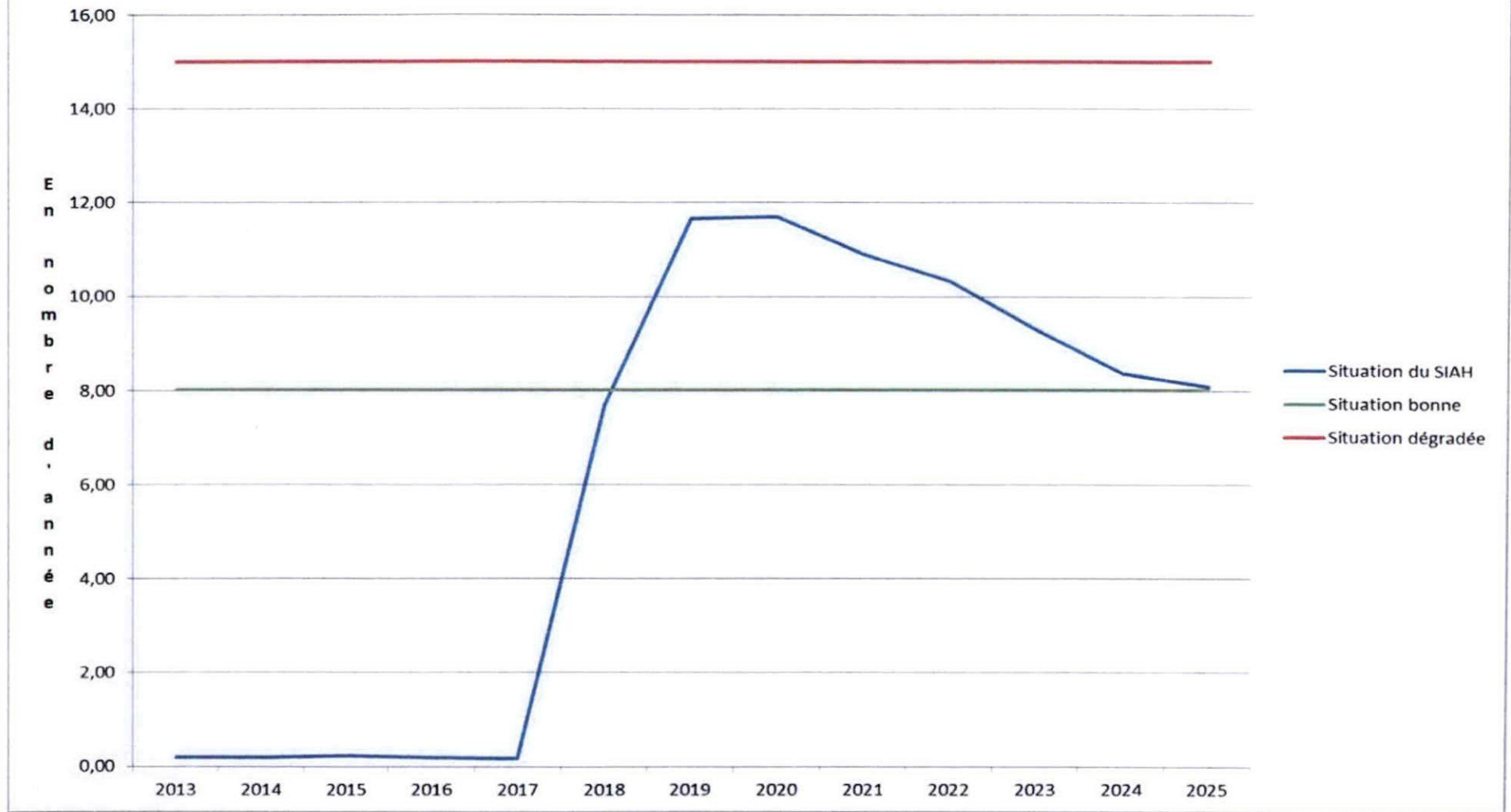
b) *Etat de la dette AVEC l'extension de la STEP*

Le stock de dette actuelle est au début de l'exercice 2020 à 95 175 556,48 €. En 2019, il a été reçu le prêt à taux 0 % d'un montant de 17 millions de l'agence de l'eau, plus la reprise des dettes des communes qui ont transféré leur compétence assainissement.

Le nouvel emprunt de la Banque Européenne d'Investissement cours jusqu'en 2046.



Capacité de désendettement



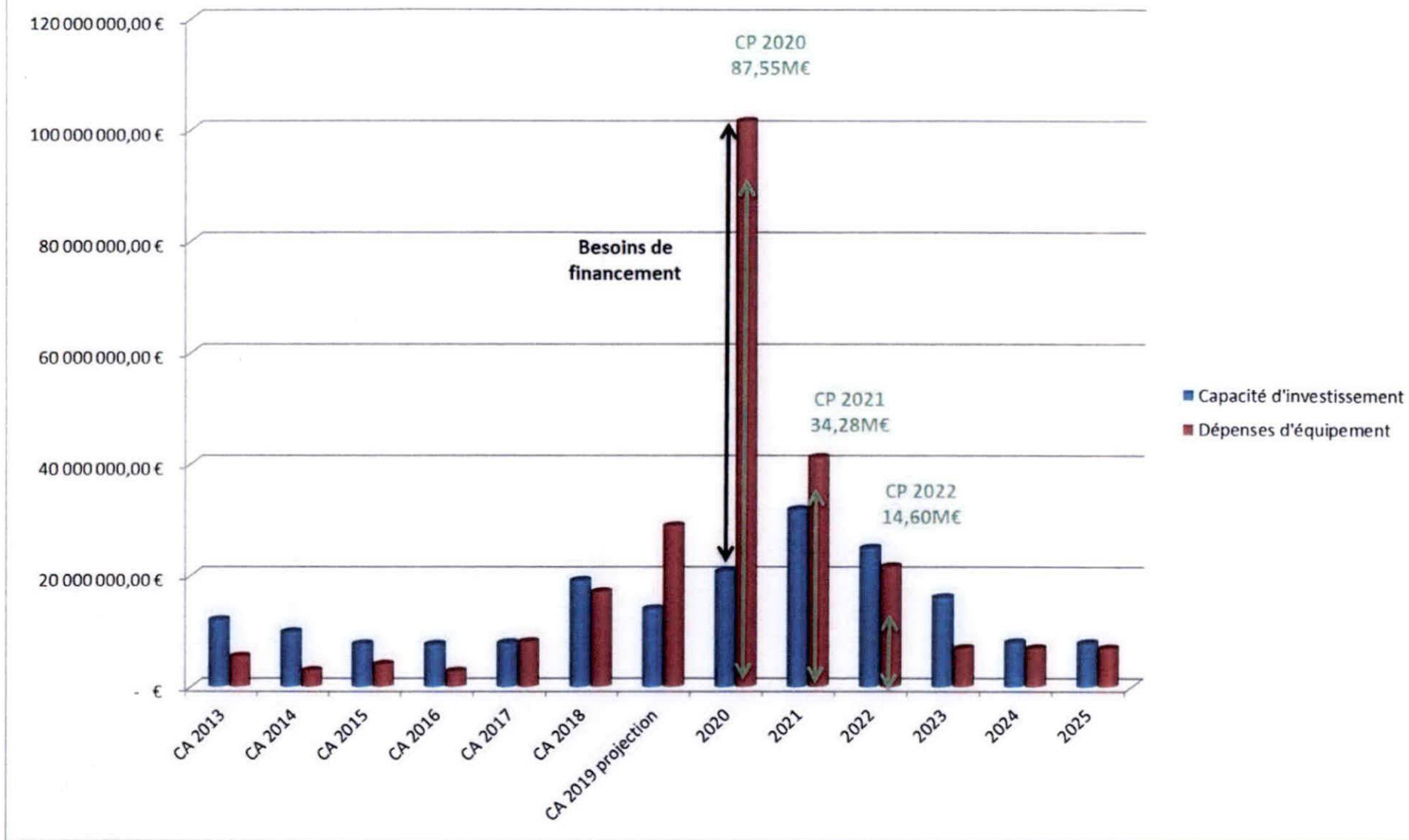
Le ratio de la capacité de désendettement est en début d'année 2020 de 11,66 années.

3. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

		RETROSPECTIVE					PROSPECTIVE							
		CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Section d'investissement (opérations réelles)	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
G	Épargne Nette = (E-F)/(rapport)	8 578 139,44 €	7 390 837,29 €	6 407 095,58 €	6 021 245,55 €	7 864 606,78 €	9 820 781,71 €	7 860 084,15 €	6 871 872,35 €	7 477 875,71 €	5 197 472,28 €	5 746 398,05 €	6 313 582,39 €	6 186 757,83 €
10	FCTVA	558 405,15 €	1 700 058,05 €	383 874,38 €	547 442,16 €	341 155,10 €	1 145 204,14 €	FCTVA	3 537 415,00 €	16 611 617,00 €	6 721 695,00 €	3 502 398,00 €	1 057 427,00 €	540 800,00 €
13	Subventions d'investissement Extension Step	613 727,26 €	572 958,81 €	137 165,21 €			189 750,16 €	Subventions d'investissement Extension Step	10 200 000,00 €	5 031 000,00 €	10 969 000,00 €	6 221 102,00 €		
13	Subventions canalisées de transfert						46 094,00 €	Subventions canalisées de transfert		1 575 000,00 €				
458	Attrezies d'ouvrage linéaires	2 161 934,53 €	72 245,76 €	2 122 218,68 €	634 696,25 €	130 664,75 €	1 347 052,15 €							
458	Attrezies d'ouvrage linéaires	2 161 934,53 €	72 245,76 €	2 122 218,68 €	634 696,25 €	130 664,75 €	1 347 052,15 €							
458	Attrezies d'ouvrage linéaires	63 490,90 €	12 977,68 €	15 962,40 €	57 261,96 €	105 085,94 €	10 296,29 €							
23	Immobilisations en cours													
H	Recettes d'investissement	3 417 607,84 €	2 418 241,30 €	2 276 366,29 €	1 598 710,72 €	1 127 206,27 €	9 248 479,87 €	6 138 733,63 €	13 737 415,00 €	24 343 817,00 €	19 706 495,00 €	10 264 301,00 €	1 638 227,00 €	1 638 227,00 €
I	Capacité d'investissement = (G+H)	11 995 747,28 €	9 809 078,59 €	7 683 461,87 €	7 619 956,27 €	7 891 612,05 €	19 069 241,60 €	13 998 817,78 €	20 709 287,35 €	31 820 822,71 €	24 903 967,29 €	16 010 699,05 €	7 951 809,39 €	7 824 984,83 €
	RETROSPECTIVE						PROSPECTIVE							
	Exercices	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
10	Dotation	217 227,00 €	567 660,89 €	623 301,54 €	261 337,32 €	64 432,68 €	202 492,11 €	263 175,24 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
13	Subventions d'investissement	217 227,00 €	567 660,89 €	623 301,54 €	261 337,32 €	64 432,68 €	202 492,11 €	263 175,24 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
20-21	Équipement	600 110,98 €	120 891,70 €	477 629,68 €	415 300,55 €	6 597 030,67 €	14 235 651,92 €	26 964 787,68 €	81 650 653,00 €	28 004 984,00 €	14 660 889,79 €			
23	Travaux réseaux assainissement	3 465 164,21 €	2 067 487,00 €	2 500 639,53 €	1 569 442,48 €	1 037 898,89 €	1 219 199,14 €	1 500 000,00 €	5 900 000,00 €	6 280 967,97 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €
458	Travaux réseaux assainissement	3 465 164,21 €	2 067 487,00 €	2 500 639,53 €	1 569 442,48 €	1 037 898,89 €	1 219 199,14 €	1 500 000,00 €	5 900 000,00 €	6 280 967,97 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €	6 490 000,00 €
458	Attrezies d'ouvrage linéaires	1 102 963,26 €	130 556,37 €	444 650,58 €	517 431,15 €	177 830,28 €	1 240 736,22 €	150 000,00 €	13 515 000,00 €	13 515 000,00 €				
J	Dépenses d'équipement	6 426 966,03 €	2 866 615,96 €	4 046 221,33 €	2 784 864,50 €	8 086 589,32 €	17 006 917,55 €	28 845 932,76 €	101 465 653,00 €	41 175 961,97 €	21 550 889,79 €	21 550 889,79 €	6 890 000,00 €	6 890 000,00 €
K	Besoin de financement = (I-J)	6 568 881,25 €	6 922 462,53 €	3 637 240,54 €	4 856 091,77 €	-194 177,27 €	2 062 324,05 €	-14 847 114,98 €	-40 796 365,65 €	-9 355 698,26 €	3 363 077,50 €	9 120 699,05 €	1 061 809,39 €	934 984,83 €

Section d'investissement



Evolution significative

Au niveau des recettes d'investissement :

- Un taux de subvention à hauteur de 10 % sur les opérations en projet
- Un montant de 35,85 M€ de subvention pour la réalisation de l'extension de la station de 2019 à 2023
- Un montant de 3,15 M€ de subvention pour la réalisation de la canalisation de transfert

} 39 millions de subvention

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Pour la période 2013-2019, le SIAH a réalisé 13 359 851 € de travaux
- L'autorisation de programme - crédit de paiement pour l'extension de la station de dépollution :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		réalisés	réalisés	projection			
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	26 484 793,84 €	81 387 496,00 €	27 741 827,00 €	14 383 543,31 €
dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	379 993,84 €	263 157,00 €	263 157,00 €	277 346,48 €
Investissement canalisation de transfert	11 000 000,00 €				5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	400 000,00 €	780 967,97 €	
total	184 542 656,80 €	6 770 690,47 €	14 341 714,08 €	26 932 757,55 €	87 550 653,00 €	34 285 951,97 €	14 660 889,79 €

- Au niveau des projets d'opération, il est retenu ce qui est listé dans le présent document au sous chapitre Opérations en projet pour la période de 2019 à 2022), à savoir :
 - Pour 2020 : Les dépenses pour les projets d'opération sont estimées à 13,51 Millions d'euros.
 - Pour 2021-2023 : le montant global des travaux de 19,47 Millions d'euros.

b) *La couverture des besoins de financements*

Exercices	RETROSPECTIVE							PROSPECTIVE							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 projection	section d'exploitation (opérations réelles)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
K	Besoin de Financement = (I-J)	6 568 881,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	4 855 091,77 €	-194 777,27 €	2 062 324,05 €	-14 847 114,98 €	Besoin de Financement = (I-J)	-80 756 365,65 €	-9 355 059,26 €	3 353 077,50 €	9 120 699,05 €	1 061 809,39 €	934 984,83 €
L	Prêt agence de l'eau	436 054,00 €	0,00 €	0,00 €	155 740,00 €	139 069,00 €	50 807,00 €	18 034 605,00 €	Prêt agence de l'eau						
M	Emprunt nouveau						76 000 000,00 €		Emprunt nouveau						
M	Variation du Fonds de roulement = (K+L+M)	7 004 935,25 €	6 922 462,63 €	3 637 240,54 €	5 010 831,77 €	-65 708,27 €	78 113 131,05 €	3 167 490,02 €	Variation du Fonds de roulement = (K+L)	-80 756 365,65 €	-9 355 059,26 €	3 363 077,50 €	9 120 699,05 €	1 061 809,39 €	934 984,83 €
N	Fonds Roulement initial	10 440 701,99 €	17 445 637,24 €	24 368 099,87 €	28 005 340,41 €	33 682 257,20 €	33 626 548,93 €	111 739 679,98 €	Fonds Roulement initial	114 927 170,00 €	34 170 804,36 €	24 616 745,09 €	28 168 822,59 €	37 289 521,64 €	38 391 331,03 €
O	Fonds Roulement Final	17 445 637,24 €	24 368 099,87 €	28 005 340,41 €	33 016 172,18 €	33 626 548,93 €	111 739 679,98 €	114 927 170,00 €	Fonds Roulement Final	34 170 804,36 €	24 616 745,09 €	28 168 822,59 €	37 289 521,64 €	38 391 331,03 €	39 286 315,86 €

Le financement de l'extension de la station de dépollution est assuré conjointement par le fonds de roulement et par l'emprunt contacté avec la Banque Européenne d'Investissement en 2018 et 17,90 millions de prêts à 0 % avec l'agence de l'eau.

D. Budget annexe Eaux usées relatif à la compétence Assainissement – collecte en délégation de service public

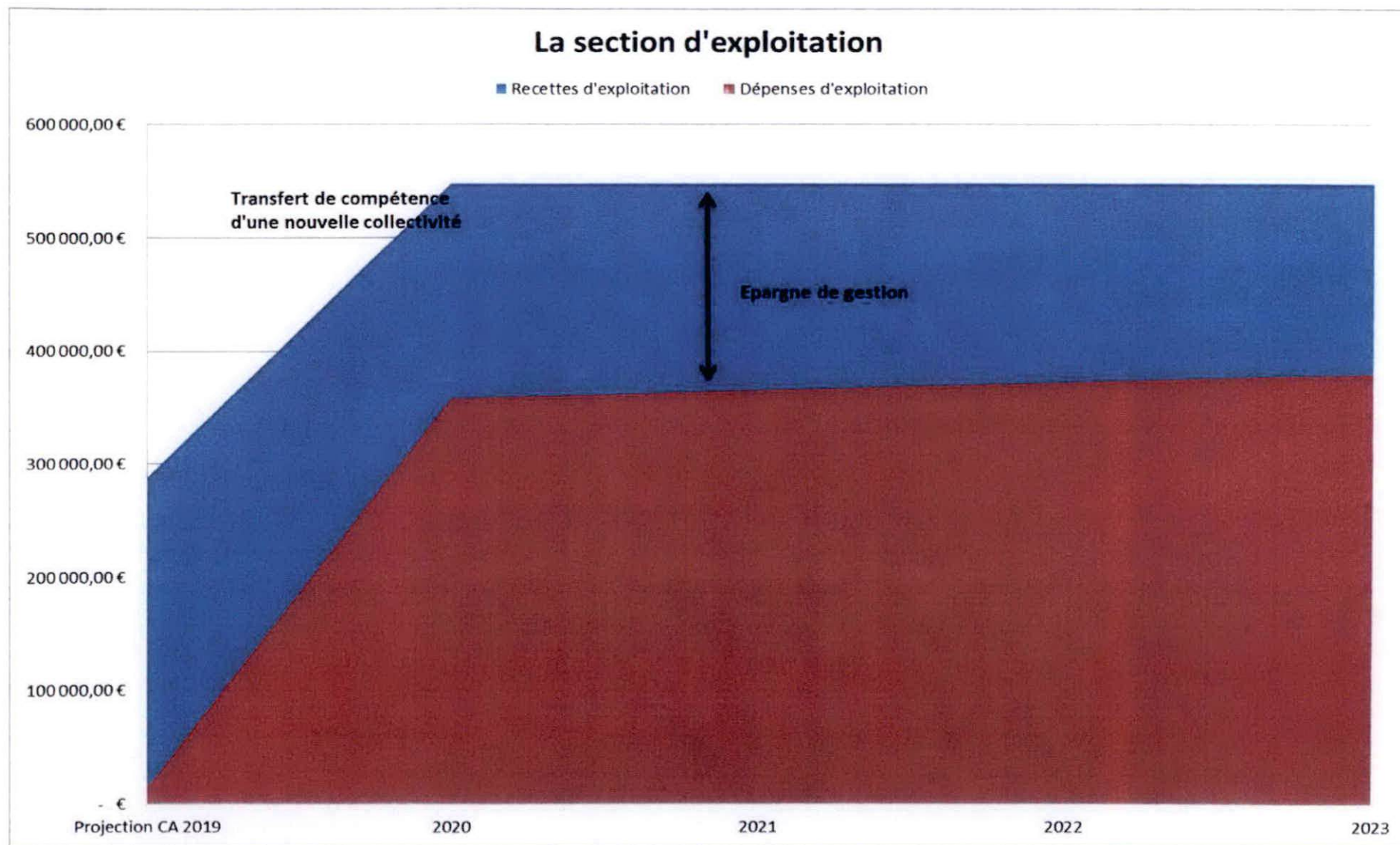
Il s'agit d'un nouveau budget annexe crée par délibération du 12 décembre 2018. Il concerne le transfert de la compétence collecte eaux usées assainissement des 5 communes gérées en délégation de service public, soit les communes suivantes : ARNOUVILLE, CHENNEVIERES-LES-LOUVRES, LE MESNIL-AUBRY, PUISEUX-EN-FRANCE, VEMARS. La ville de GARGES LES GONESSE vient s'ajouter à partir du 1^{er} janvier 2020 suite au transfert de la compétence collecte eaux usées assainissement

1. La section d'exploitation

a) Evolution des recettes et dépenses réelles d'exploitation exprimées en valeur

COLLECTE EAUX USEES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC						
	section de fonctionnement (opérations réelles)	Projection CA 2019	2020	2021	2022	2023
70	Redevance assainissement collectif <i>variation 5 + 1 collectivité en 2020</i>	204 848,00 €	547 845,00 €	547 845,00 €	547 845,00 €	547 845,00 €
77	Recettes exceptionnelles (reprise résultat d'exploitation)	83 586,67 €				
A	Recettes d'exploitation	288 434,67 €	547 845,00 €	547 845,00 €	547 845,00 €	547 845,00 €
	section de fonctionnement (opérations réelles)					
011	Charges générales <i>variation 5 + 1 collectivité en 2020</i>	15 000,00 €	357 996,00 €	365 155,00 €	372 458,00 €	379 907,00 €
B	Dépenses d'exploitation	15 000,00 €	357 996,00 €	365 155,00 €	372 458,00 €	379 907,00 €

b) Evolution des recettes et des dépenses d'exploitation (hors charge de la dette)



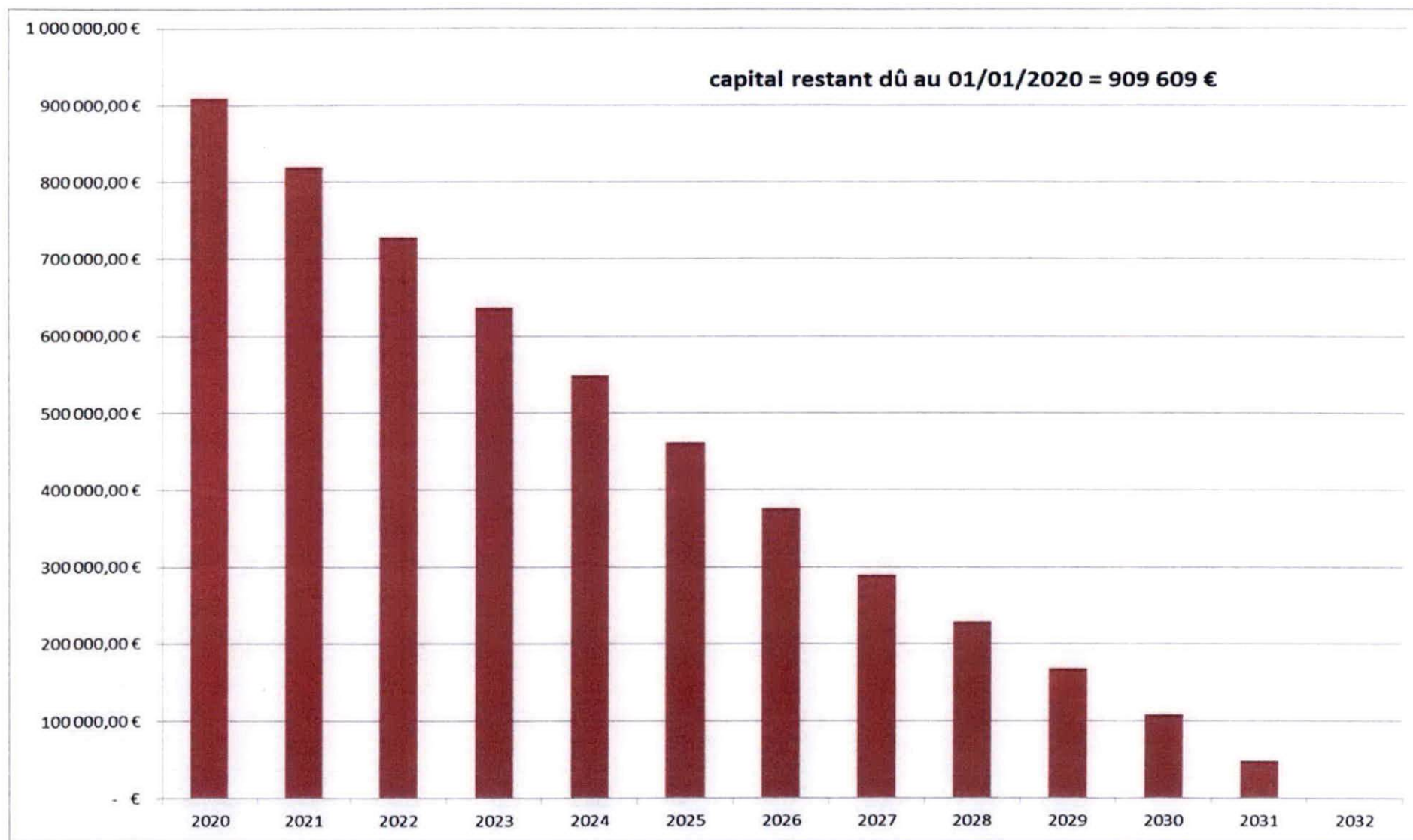
2. Evolution de l'épargne

a) Evolution de la capacité d'autofinancement

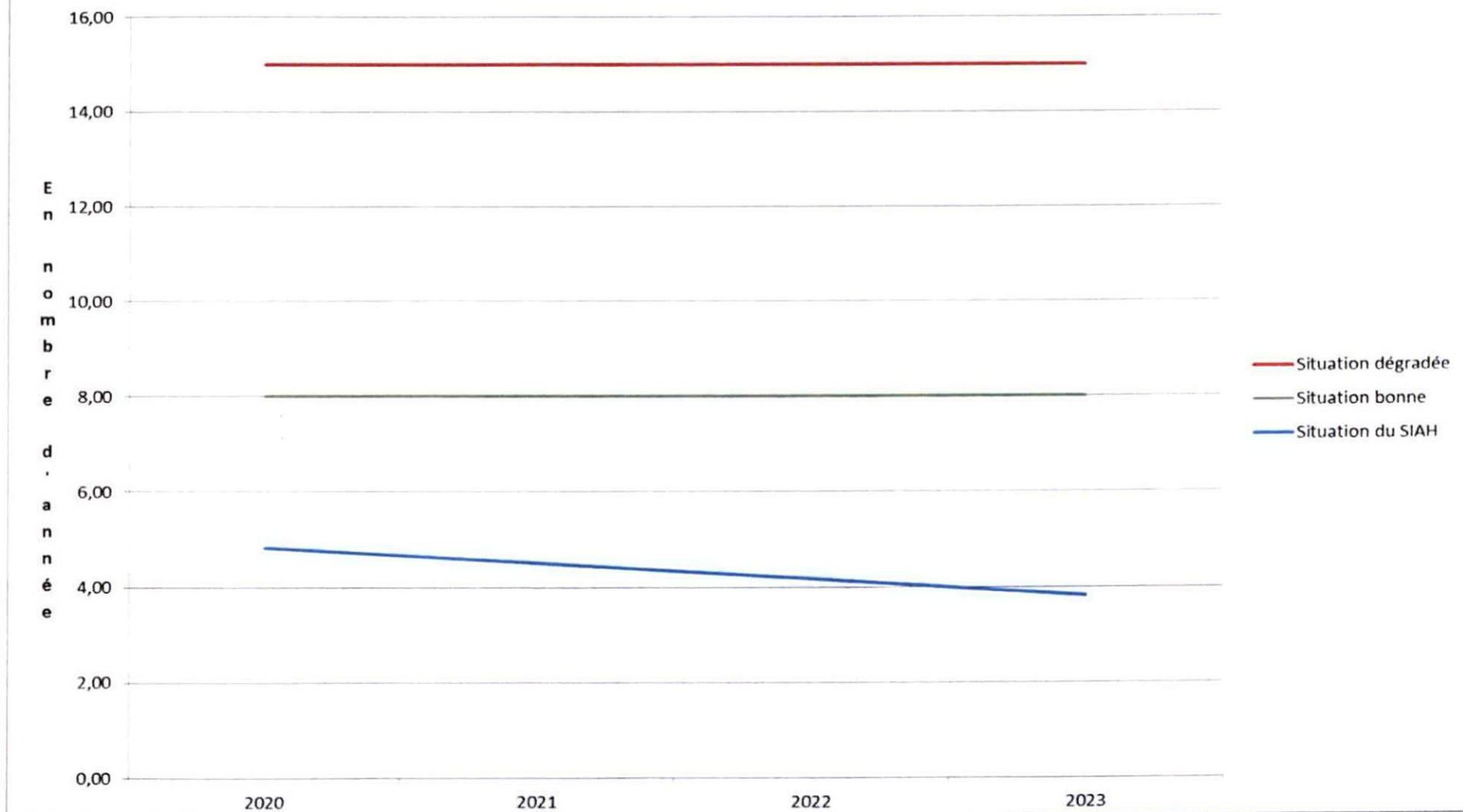
		Projection CA 2019	2020	2021	2022	2023
C	Epargne de Gestion = (A-B)	273 434,67 €	189 849,00 €	182 690,00 €	175 387,00 €	167 938,00 €
D	Charges financières	1 053,11 €	917,50 €	781,14 €	644,02 €	506,14 €
E	Epargne Brute = (C-D)	272 381,56 €	188 931,50 €	181 908,86 €	174 742,98 €	167 431,86 €
F	Rembours Emprunt	30 801,45 €	90 747,17 €	90 883,53 €	91 020,65 €	87 458,53 €
G	Epargne Nette = (E-F)	241 580,11 €	98 184,33 €	91 025,33 €	83 722,33 €	79 973,33 €

- L'épargne de gestion se traduit par la différence entre les recettes d'exploitation et les charges d'exploitation (hors intérêts de la dette).
- L'épargne brute se détermine en retranchant les charges financières à l'épargne de gestion. Elle permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers). Elle détermine les excédents issus de l'exploitation qui permettront de financer les dépenses d'équipements et le remboursement de la dette en capital (section d'investissement).
- L'épargne nette se calcule en soustrayant le remboursement du capital à l'épargne brute. Elle permet de déterminer la capacité d'autofinancement « marginal » après financement des opérations d'exploitation (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement du capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section investissement).

b) *Etat de la dette*



Capacité de désendettement



Le ratio de désendettement à la fin de l'exercice 2019 est de 4,81 années.

3. La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement et la capacité d'investissement

	Section d'investissement (opérations réelles)	Projection CA 2019	2020	2021	2022	2023
H	Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)	241 580,11 €	98 184,33 €	91 025,33 €	83 722,33 €	79 973,33 €
	FCTVA	- €	2 900,00 €	238 700,00 €	273 400,00 €	273 400,00 €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
10	Transfert résultat	42 367,56 €				
I	Recettes d'investissement	42 367,56 €	2 900,00 €	238 700,00 €	273 400,00 €	273 400,00 €
J	Capacité d'investissement = (D+E)	283 947,67 €	101 084,33 €	329 725,33 €	357 122,33 €	353 373,33 €
	Section d'investissement (opérations réelles)					
20	Immobilisation incorporelles	500,00 €	210 000,00 €			
23	Travaux réparation	17 450,00 €	1 245 000,00 €	1 666 666,67 €	1 666 666,67 €	1 666 666,67 €
10	Transfert résultat déficit	130 465,52 €				
K	Dépenses d'équipement	148 415,52 €	1 455 000,00 €	1 666 666,67 €	1 666 666,67 €	1 666 666,67 €
L	Besoin de Financement = (I-K)	135 532,15 €	-1 353 915,67 €	-1 336 941,34 €	-1 309 544,34 €	-1 313 293,34 €

Les investissements concernent des schémas directeurs d'assainissement 210 000 € déjà prévu en 2019 et des travaux sur le réseau de collecte pour 1 245 000€ en 2020 et pour 5 millions sur la période 2021-2023

b) *La couverture des besoins de financements*

M	Prêt agence de l'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N	Emprunt nouveau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O	Variation du Fonds de roulement = (L+M+N)	135 532,15 €	-1 353 915,67 €	-1 336 941,34 €	-1 309 544,34 €	-1 313 293,34 €
P	Fonds Roulement initial	0,00 €	135 532,15 €	-1 218 383,52 €	-2 555 324,86 €	-3 864 869,19 €
Q	Fonds Roulement Final (I+J)	135 532,15 €	-1 218 383,52 €	-2 555 324,86 €	-3 864 869,19 €	-5 178 162,53 €

Les travaux d'investissements seront financés soit par la reprise des résultats, soit par accumulation de l'épargne nette mais cela implique un report dans le temps des travaux, soit par le recours à l'emprunt.

E. Le budget « SAGE »

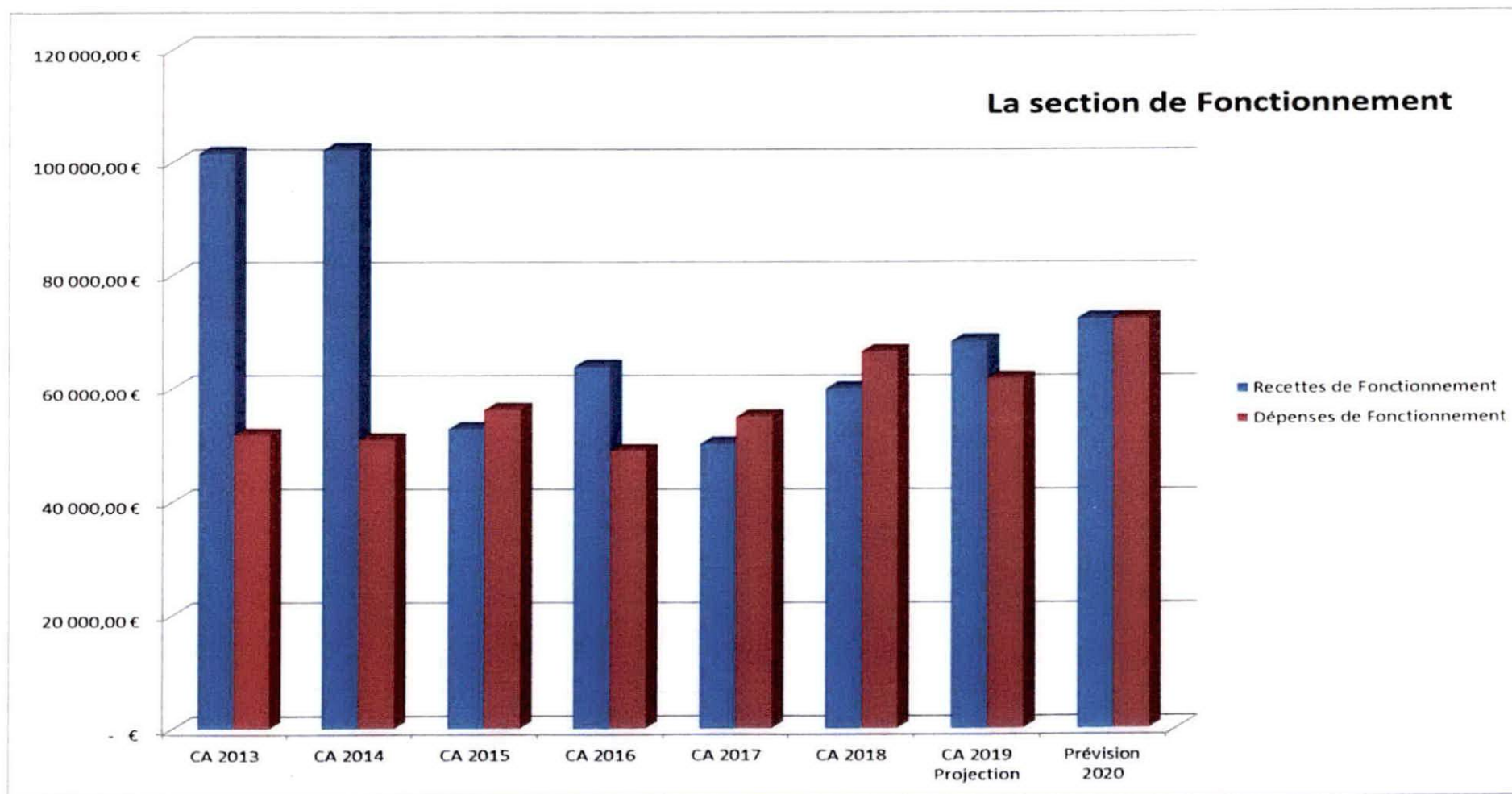
1. La section de fonctionnement

RETROSPECTIVE								
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Projection	Prévision 2020
74	section de fonctionnement (opérations réelles)							
	Participations	101 504,52 €	102 161,89 €	52 303,46 €	63 816,30 €	49 200,00 €	59 937,76 €	68 217,14 €
	<i>variation</i>	29,55%	0,65%	-48,80%	-37,53%	-5,93%	-6,08%	38,65%
77	Recettes exceptionnelles			525,26 €	0,00 €	1 010,05 €		
A	Recettes de Fonctionnement	101 504,52 €	102 161,89 €	52 828,72 €	63 816,30 €	50 210,05 €	59 937,76 €	68 217,14 €
O11	section de fonctionnement (opérations réelles)							
	Charges générales	6 388,98 €	3 291,06 €	4 940,81 €	3 616,06 €	6 162,33 €	13 438,54 €	5 624,04 €
	<i>variation</i>	-31,11%	-48,49%	50,13%	9,88%	24,72%	271,63%	-8,74%
O12	Charges de personnel	45 250,92 €	47 562,73 €	51 241,67 €	45 283,34 €	48 745,18 €	52 967,72 €	56 000,00 €
	<i>variation</i>	8,01%	5,11%	7,73%	-4,79%	-4,87%	16,97%	14,88%
B	Dépenses de Fonctionnement	51 639,90 €	50 853,79 €	56 182,48 €	48 899,40 €	54 907,51 €	66 406,26 €	61 624,04 €
C	Epargne (A-B)	49 864,62 €	51 308,10 €	-3 353,76 €	14 916,90 €	-4 697,46 €	-6 468,50 €	6 593,10 €
RETROSPECTIVE								
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019 Projection	Prévision 2020
D	Section d'investissement (opérations réelles)							
	Epargne = (A-B) (rappel)(autofinancement)	49 864,62 €	51 308,10 €	-3 353,76 €	14 916,90 €	-4 697,46 €	-6 468,50 €	6 593,10 €
13	FCTVA		3 060,65 €		11,35 €	531,49 €	1 066,92 €	77 374,79 €
	Subventions d'investissement	98 194,00 €	51 272,93 €	79 705,29 €	46 794,00 €	116 170,85 €	163 115,20 €	72 920,70 €
E	Recettes d'investissement	98 194,00 €	54 333,58 €	79 705,29 €	46 805,35 €	116 702,34 €	164 182,12 €	150 295,49 €
F	Capacité d'investissement = (D+E)	148 058,62 €	105 641,68 €	76 351,53 €	61 722,25 €	112 004,88 €	157 713,62 €	156 888,59 €
	Section d'investissement (opérations réelles)							
20	Immobilisation incorporelles	3 540,16 €	72,00 €					
20	Immobilisation incorporelles	181 505,04 €	51 940,20 €	150 216,00 €	39 143,70 €	118 333,50 €	142 998,00 €	131 432,70 €
21	Immobilisation corporelles							
G	Dépenses d'équipement	185 045,20 €	52 012,20 €	150 216,00 €	39 143,70 €	118 333,50 €	142 998,00 €	131 432,70 €
H	Besoin de Financement = (F-G)	-36 986,58 €	53 629,48 €	-73 864,47 €	22 578,55 €	-6 328,62 €	14 715,62 €	25 455,89 €
I	Variation du Fonds de roulement = (H)	-36 986,58 €	53 629,48 €	-73 864,47 €	22 578,55 €	-6 328,62 €	14 715,62 €	25 455,89 €
J	Fonds Roulement initial	13 410,41 €	-23 576,17 €	30 053,31 €	-43 811,16 €	-21 232,61 €	-27 561,23 €	-12 845,61 €
K	Fonds Roulement Final (I+J)	-23 576,17 €	30 053,31 €	-43 811,16 €	-21 232,61 €	-27 561,23 €	-12 845,61 €	12 610,28 €

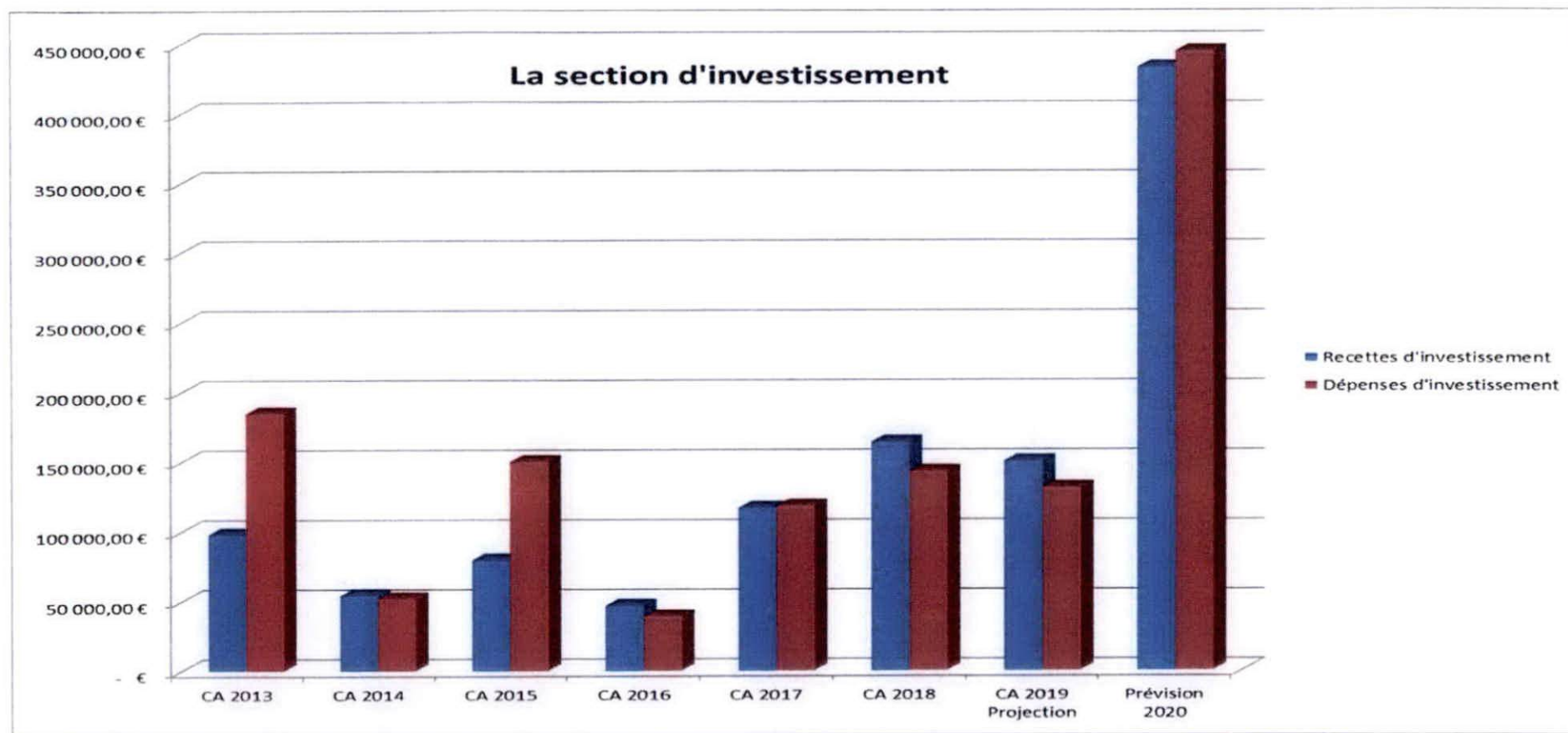
Les recettes de fonctionnement sont issues de participation de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Régional d'ÎLE-DE-FRANCE, du Conseil Général de SEINE-SAINT-DENIS, du SIARE et du SIAH.

Le composant essentiel des dépenses de fonctionnement se caractérise par les charges de personnel.

Pour les exercices 2015-2016, une partie des subventions sont inscrites en investissement expliquant ainsi la baisse des participations.



2. La section d'investissement



La section d'investissement porte sur l'élaboration du document d'urbanisme SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, et pour 2020 sur la réalisation des 3 études « inventaire complémentaire des zones humides », « référentiel des milieux aquatiques et paysages de l'eau », et « gouvernance ».

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu les rapports de Guy MESSAGER et d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312.1 et D.5211-18-1, relatifs aux modalités de présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Considérant la nécessité de la tenue par l'assemblée délibérante, d'un débat sur les orientations de nature budgétaire, en matière de reconquête du milieu naturel, de protection des habitants contre les inondations, de l'assainissement et du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Croult-Enghien-Vieille Mer,

Chacun ayant pu s'exprimer,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Prend acte** de l'existence du Rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2020,
- 2- Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020 relatif au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI (M. 14), aux budgets annexes eaux usées (M. 49), eaux usées collecte, eaux usées délégation de service public (M. 49), SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer (M. 14).

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 11 décembre 2019

Guy MESSAGER

Président du Syndicat
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 18/12/19
Affichée le : 20/12/19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.